CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales de Tarn-et-Garonne représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Laurence CARLES EL MEZIANE, et par sa directrice, Madame Charlotte HUBERT-BOYER, dûment autorisées à signer la présente convention ;
  Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes des Deux Rives, représentée par son président Monsieur Jean-Michel BAYLET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

  Ci-après dénommée « Communauté de communes des Deux Rives » ;

- La Commune d'Auvillar « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Olivier RENAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune d'«Auvillar » ;

- La Commune de Bardigues « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Henri MARTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Bardigues » ;

- La Commune de Castelsagrat « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Francine FILLATRE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Castelsagrat » ;

- La Commune de Clermont-Soubiran « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Guy DEPASSE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Clermont-Soubiran » ;

- La Commune de Donzac « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul TERRENNE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Donzac » ;

- La Commune de Dunes « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Alain ALARY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Dunes » ;

- La Commune de Espalais « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Bernard PINCEMIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Espalais » ;

- La Commune de Gasques « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Guy MERIEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Gasques » ;

- La Commune de Golfech « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Pascal BENOIT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Golfech » ;

- La Commune de Goudourville « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Gérard BARROS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Goudourville » ;

- La Commune de Grayssas « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Marie-Christine CLUCHIER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Grayssas » ;

- La Commune de Lamagistère « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Bruno DOUSSON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Lamagistère » ;

- La Commune de Le Pin « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Stéphan RATTO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Le Pin » ;

- La Commune de Malause « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Marie-Bernard MAERTEN, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Malause » ;

- La Commune de Mansonville « commune signataire CTG », représentée par son maire, Madame Vanessa ESCUDÉ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Mansonville » ;

- La Commune de Merles « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Serge SERGAS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Merles » ;

- La Commune de Montjoi « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Christian EURGAL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Montjoi » ;

- La Commune de Perville « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Éric DELFARIEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Perville » ;

- La Commune de Pommevic « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul DELACHOUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Pommevic » ;

- La Commune de Saint-Antoine « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean DUPUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Antoine » ;

- La Commune de Saint-Clair « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Louis BOUARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Clair » ;

- La Commune de Saint-Cirice « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Raymond BENVENUTO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Cirice » ;

- La Commune de Saint-Loup « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Stéphane REBEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Loup » ;

- La Commune de Saint-Michel « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Joël DUPOUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Michel » ;

- La Commune de Saint-Paul d'Espis « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Lido MARCHIOL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Paul d'Espis » ;

- La Commune de Saint-Vincent Lespinasse « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Serge BOYER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Saint-Vincent Lespinasse » ;

- La Commune de Sistels « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Christophe BOISSEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Sistels » ;

- La Commune de Valence d'Agen « commune signataire CTG », représentée par son maire, Monsieur Jean-Michel BAYLET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommée ; commune de « Valence d'Agen » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Tarn-et-Garonne en date du 16 décembre 2024 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Auvillar **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.1 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bardigues **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.2 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Castelsagrat **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.3 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Clermont-Soubiran **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Donzac **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Dunes **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Espalais **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gasques **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.8 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Golfech **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.9 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Goudourville **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.10 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Grayssas **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.11 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lamagistère **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.12 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Pin **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.13 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Malause **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.14 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mansonville **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.15 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Merles **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.16 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montjoi **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.17 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Perville **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.18 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pommevic **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.19 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Antoine **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.20 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Clair **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.21 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Cirice **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.22 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Loup **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.23 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Michel **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.24 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Paul d'Espis **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.25 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Vincent Lespinasse **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.26 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sistels **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.27 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valence d'Agen **en date du xxx 2024** figurant en annexe 6.28 de la présente convention.

PREAMBULE

Située à l'Ouest du département de Tarn-et-Garonne, sur une superficie de 343 km², la Communauté de communes des Deux Rives comporte 28 communes pour une population totale de 18 810 habitants en 2020.

La communauté est composée des communes suivantes : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Le Pin, Malause, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, Pommevic, Saint-Antoine, Saint Clair, Saint-Cirice, Saint-Loup, Saint-Michel, Saint-Paul d'Espis, Saint-Vincent Lespinasse, Sistels, Valence d'Agen.

Il est à noter que trois d'entre-elles se situent dans les départements limitrophes du Gers (Saint-Antoine) et du Lot-et-Garonne (Clermont-Soubiran et Grayssas).

La Communauté de communes des Deux Rives créée en 1984 était autrefois appelée District des Deux Rives. Née de la volonté des élus de gérer ensemble les conséquences du chantier de la centrale de Golfech, elle met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communautaires et communales.

Les élus du territoire se sont mobilisés dans le diagnostic social et les étapes constitutives du projet de territoire en visant les enjeux suivants :

- Avoir une cartographie et une connaissance fine de la typologie des familles ;
- Avoir une cartographie des différents services et équipements présents sur le territoire ;
- Identifier des besoins de la population et les axes d'évolution des services ;
- Harmoniser et partager la vision de l'existant et des besoins avec les élu-es ;
- Mener une réflexion sur une dynamique parentalité et sur l'évolution des projets d'accueil petite enfance ;
- Questionner les besoins et possibilités de coordination au sein des services.

Pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la Caf de Tarn-et-Garonne, la Communauté de communes des Deux Rives et les communes d'Auvillar, de Bardigues, de Castelsagrat, de Clermont-Soubiran, Donzac, de Dunes, d'Espalais, de Gasques, de Golfech, de Goudourville, de Grayssas, de Lamagistère, de Le Pin, de Malause, de Mansonville, de Merles, de Montjoi, de Perville, de Pommevic, de Saint-Antoine, de Saint-Clair, de Saint-Cirice, de Saint-Loup, de Saint-Michel, de Saint-Paul d'Espis, de Saint-Vincent Lespinasse, de Sistels et de Valence d'Agen s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet social de territoire dans le cadre d'une « Convention Territoriale Globale » (Ctg), qui permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille-parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement et habitat.

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque

personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de services.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté…

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes, les éléments clés :

1- La communauté des Deux Rives, dotée de 28 communes, compte 18 810 habitants, avec une très légère augmentation de la population (+ 0.8 % sur la période 2014-2020) en deçà des moyennes départementales ;
2- La structure de la population fait apparaître une part significative de 60 ans et plus, plus représentée que sur le département (+ 3 %) et une tranche de 0-14 ans un peu moins représentée, indiquant un vieillissement de la population ;
3- Malause, Lamagistère et Golfech se démarquent par leur dynamisme sur la tranche des 0-14 ans ;
4- La composition des ménages fait apparaître une part significative de ménages d'une personne et de couples sans enfant (+ 4.4 points par rapport au département). La part des couples avec enfants est inférieure à la moyenne départementale ;
5- Parmi les allocataires de la Caf (41% de la population est couverte) et les ressortissants de la MSA (13% de la population), on note une part significative de couples avec enfants à Dunes, Donzac, Golfech et Malause, une part significative de personnes isolées à Valence d'Agen, Castelsagrat, Auvillar et Lamagistère et une part significative de familles monoparentales à Auvillar, Dunes et Lamagistère ;
6- Concernant l'activité et l'emploi, la CC Deux Rives est marquée par une part d'actifs au chômage un peu plus élevée que la moyenne départementale et de façon significative chez les 15-24 ans ;
7- Concernant les indicateurs de revenus et de précarité :
   - La médiane de revenu disponible est inférieure à celle du département (et inférieure de 2 510 € /à la moyenne de la France métropolitaine) indiquant une fragilité des ressources des ménages ;
   - Le niveau d'imposition des ménages confirme la fragilité fiscale des habitants. La part des ménages fiscaux imposés est inférieure aux moyennes départementales (- 4 points par rapport au département) ;
8- Le niveau de dépendance des allocataires aux prestations est sensiblement dans les moyennes départementales. Le niveau de dépendances aux prestations Caf

confirme la fragilité sur certaines communes. La dépendance à 100% des prestations Caf pour les communes de Valence d'Agen et Castelsagrat sont au-dessus des moyennes départementales ;

9- Concernant le logement, la part des résidences secondaires et des logements vacants est un peu plus importante mais proche des moyennes départementales ;

10- Les habitants de la CC Deux Rives travaillent majoritairement en dehors de leur commune de résidence (+ 10 points par rapport à la moyenne du département) et sont très majoritairement équipés d'au moins un véhicule (90%).

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

La petite enfance :

- Deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) gérés par la Communauté de communes :
  - L'île aux enfants, à Golfech, 30 places ;
  - La petite crèche du Parc, à Valence d'Agen, 15 places.
- Une micro-crèche CMG PAJE Pleine Lune, à Valence d'Agen, 10 places.
- Un Relais petite enfance-Guichet unique géré par la Communauté de communes.
- 63 Assistantes maternelles sur le territoire proposant 226 places.

La parentalité :

- Un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) proposé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

L'enfance et la jeunesse :

- Un Accueil de loisirs extrascolaire intercommunal, à Auvillar, géré par la Communauté de communes ;
- Un Accueil de loisirs extrascolaire municipal géré par la commune de Golfech ;
- Un Accueil de loisirs extrascolaire et Centre de vacances Club Loisirs Aventure Moto, à Valence d'Agen, géré par l'association CLAM ;
- Un Accueil de loisirs périscolaire municipal géré par la commune de St-Antoine ;
- Un Accueil de loisirs périscolaire municipal géré par la commune de Mansonville ;
- Un Accueil de loisirs périscolaire multisite, à Malause, Pommevic et Boudou (CCTC), géré par la commune de Pommevic.

Le Logement :

- Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) ;
- Une convention de partenariat et d'habilitation relative à la lutte contre la non-décence sur le territoire.

L'accompagnement social :

- Un Centre intercommunal d'Action Sociale proposant :
  - L'aide à domicile aux personnes âgées et handicapées,
  - Le transport à la demande,
  - L'accueil de jour,
  - La télé alarme,
  - La télé sécurité,
  - L'aide à l'adaptation du logement et à la mobilité des personnes handicapées,
  - Du logement social et portage de repas à domicile.
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants :
  - L'ensemble de la communauté de communes est en Zone France Ruralité.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :
  - La petite enfance,
  - L'enfance et la jeunesse,
  - La famille et la parentalité,
  - L'animation de la vie sociale,
  - L'accès aux droits,
  - Le logement et habitat.

Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (Cf. Articles 2 et 3 sur les champs d'intervention de la Caf, de la Communauté de communes et des communes).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Tarn-et-Garonne, la Communauté de communes des Deux Rives, la commune d'Auvillar, la commune de Bardigues, la commune de Castelsagrat, la commune de Clermont-Soubiran, la commune de Donzac, la commune de Dunes, la commune d'Espalais, la commune de Gasques, la commune de Golfech, la commune de Goudourville, la commune de Grayssas, la commune de Lamagistère, la commune de Le Pin, la commune de Malause, la commune de Mansonville, la commune de Merles, la commune de Montjoi, la commune de Perville, la commune de Pommevic, la commune de Saint-Antoine, la commune de Saint-Clair, la commune Saint-Cirice, la

commune de Saint-Loup, la commune de Saint-Michel, la commune de Saint-Paul d'Espis, la commune de Saint-Vincent Lespinasse, la commune de Sistels et la commune de Valence d'Agen souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes des Deux Rives, la commune de Mansonville, la commune de Saint-Antoine et la commune de Valence d'Agen concernent les politiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

Les champs d'intervention de la Caf s'inscrivent dans les 4 grandes missions :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES

La Communauté de communes des Deux Rives met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communautaires.

Celles-ci concernent :

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

LES COMPETENCE OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

LES COMPETENCES FACULTATIVES ET SUPPLEMENTAIRES

- Incendie et secours ;
- Soutien aux politiques territoriales ;
- Préservation du patrimoine historique et de caractère ;
- Transports ;
- Services à la population ;
- Réseaux et services locaux de télécommunications ;
- Santé ou Action sanitaire ;
- Assainissement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs ;
- Création et aménagement des écoles maternelles et primaires du périmètre de la Communauté de communes des Deux Rives ;
- Soutien au développement touristique, culturel et sportif ;
- Entretien des cours d'eau.

La Commune d'Auvillar met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Bardigues met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Castelsagrat met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Clermont-Soubiran met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Donzac met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Dunes met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune d'Espalais met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Gasques met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Golfech met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Goudourville met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Grayssas met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Lamagistère met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Le Pin met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Malause met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Mansonville met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Merles met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Montjoi met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Perville met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Pommevic met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Antoine met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Clair met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Cirice met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Loup met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Michel met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Paul d'Espis met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Saint-Vincent Lespinasse met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Sistels met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

La Commune de Valence d'Agen met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences communales.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints entre la Caf de Tarn-et-Garonne et la Communauté de communes des Deux Rives, la commune d'Auvillar, la commune de Bardigues, la commune de Castelsagrat, la commune de Clermont-Soubiran, la commune de Donzac, la commune de Dunes, la commune d'Espalais, la commune de Gasques, la commune de Golfech, la commune de Goudourville, la commune de Grayssas, la commune de Lamagistère, la commune de Le Pin, la commune de Malause, la commune de Mansonville, la commune de Merles, la commune de Montjoi, la commune de Perville, la commune de Pommevic, la commune de Saint-Antoine, la commune de Saint-Clair, la commune Saint-Cirice, la commune de Saint-Loup, la commune de Saint-Michel, la commune de Saint-Paul d'Espis, la commune de Saint-Vincent Lespinasse, la commune de Sistels et la commune de Valence d'Agen sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
    - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
    - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic sont :

- Un projet de territoire pour bien grandir et répondre aux besoins des familles sur les axes petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité-famille ;
- Un projet de territoire pour animer la communauté des communes à travers les pôles de vie et consolider la qualité de vie sur les axes animation de la vie sociale, actions sociales, accès aux droits et santé, logement et habitat ;
- Un projet de territoire pour consolider les partenariats sur les axes de coopération et partenariat, pilotage et gouvernance du projet de territoire.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Tarn-et-Garonne et la Communauté de communes des Deux Rives, la commune d'Auvillar, la commune de Bardigues, la commune de Castelsagrat, la commune de Clermont-Soubiran, la commune de Donzac, la commune de Dunes, la commune d'Espalais, la commune de Gasques, la commune de Golfech, la commune de Goudourville, la commune de Grayssas, la commune de Lamagistère, la commune de Le Pin, la commune de Malause, la commune de Mansonville, la commune de Merles, la commune de Montjoi, la commune de Perville, la commune de Pommevic, la commune de Saint-Antoine, la commune de Saint-Clair, la commune de Saint-Cirice, la commune de Saint-Loup, la commune de Saint-Michel, la commune de Saint-Paul d'Espis, la commune de Saint-Vincent Lespinasse, la commune de Sistels et la commune

de Valence d'Agen s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé des membres issus du groupe projet de la démarche CTG : élus du territoire, techniciens de la communauté de communs et des communes et partenaires institutionnels dont la Caf en tant que cosignataire de la CTG.

Cette instance a pour rôle :

- De réaliser les bilans, l'évaluation et la prise de décision ;
- D'animer, de coordonner et d'être en veille ;
- D'impulser la mise en œuvre et la recherche permanente de financements et de partenariats complémentaires ;
- De proposer des ajustements sur le déroulé du projet social de territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

[1] Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

  En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

  Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

  La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

  La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

  La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

  La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

  Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Montauban Le 16/12/2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<table>
<tr><td colspan="2">La Caf</td><td>La Communauté de communes
des Deux Rives</td></tr>
<tr><td>La Directrice</td><td>La Présidente</td><td>Le Président</td></tr>
<tr><td colspan="2">La Commune d'Auvillar</td><td>La Commune de Bardigues</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le Maire</td><td>Le Maire</td></tr>
<tr><td colspan="2">La Commune de Castelsagrat</td><td>La Commune de Clermont-Soubiran</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le Maire</td><td>Le Maire</td></tr>
</table>

La Commune de Donzac	La Commune de Dunes
Le Maire	Le Maire
La Commune d'Espalais	La Commune de Gasques
Le Maire	Le Maire
La Commune de Golfech	La Commune de Goudourville
Le Maire	Le Maire

La Commune de Grayssas	La Commune de Lamagistère
Le Maire	Le Maire
La Commune de Le Pin	La Commune de Malause
Le Maire	Le Maire
La Commune de Mansonville	La Commune de Merles
Le Maire	Le Maire

La Commune de Montjoi	La Commune de Perville
Le Maire	Le Maire
La Commune de Pommevic	La Commune de Saint Antoine
Le Maire	Le Maire
La Commune de Saint-Clair	La Commune de Saint-Cirice
Le Maire	Le Maire

La Commune de Saint-Loup	La Commune de Saint-Michel
Le Maire	Le Maire
La Commune de Saint-Paul d'Espis	La Commune de Saint-Vincent Lespinasse
Le Maire	Le Maire
La Commune de Sistels	La Commune de Valence d'Agen
Le Maire	Le Maire

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Eléments de contexte

- Rappel de la commande
- Rappel de la proposition

Rappel de la commande

La Communauté de Communes des Deux Rives et la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne ont souhaité s'engager conjointement dans l'élaboration d'une Convention Territoire Globale (CTG).

Cette convention signée pour 5 ans est un cadre politique et stratégique qui permet de formaliser un projet de territoire sur des champs d'intervention communs avec l'ensemble des institutions et des acteurs locaux impliqués, et ainsi de structurer les politiques locales de proximité.

Sont concernées les champs d'intervention suivants :

> petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et numérique et tout autre susceptible d'émerger lors de l'étude préalable à la formalisation du projet de territoire.

La démarche s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la communauté de communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires

La Communauté de Communes des Deux Rives est composée, aujourd'hui, de 28 communes pour environ 19 000 habitants.

Rappel de la commande

L'accompagnement réalisé doit permettre, en s'appuyant sur les données déjà existantes, sur la mobilisation des services intercommunaux, et en tenant compte des délais impartis, de :

- PROPOSER UNE DEMARCHE FAVORISANT LA PARTICIPATION NOTAMMENT DES SIGNATAIRES, DES ACTEURS LOCAUX ET DES HABITANTS
- REALISER UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
- PROPOSER UN REFERENTIEL D'EVALUATION D'IMPACTS :
- PROPOSER DES AXES STRATEGIQUES ET UNE DECLINAISON OPERATIONNELLE par thématique
- PROPOSER UNE DEMARCHE DE BILAN DE RESULTATS ET D'EVALUATION D'IMPACT en lien avec la gouvernance du projet.

Déroulement de la mission :

La démarche s'organisera sur 2023-24 en 2 périodes :

La démarche s'organisera sur 2023-24 en 2 périodes :

- La réalisation du diagnostic partagé, accompagné entre Septembre et Décembre 2023 ;
- L'accompagnement à la déclinaison opérationnelle du projet de territoire et la rédaction de la CTG entre Janvier et Avril 2024.

Rappel de la commande

En complément , ci-dessous l'ensemble des thématiques couvertes par la Convention territoriale Globale :

Thématiques socles:

- Petite Enfance *(compétence intercommunale)*
- Enfance *(compétence partagée)*
- Jeunesse *(compétence partagée)*
- Parentalité *(compétence partagée)*
- Animation de la Vie Sociale *(compétence partagée)*
- Accès au droit et inclusion numérique *(compétence intercommunale)*
- Logement *(compétence intercommunale)*

Thématiques complémentaires / transversales :
Santé - « bien vieillir »- Handicap – Vie associative

Les différentes étapes de la construction du Projet Social de territoire

proposition de réajustement du planning de réalisation

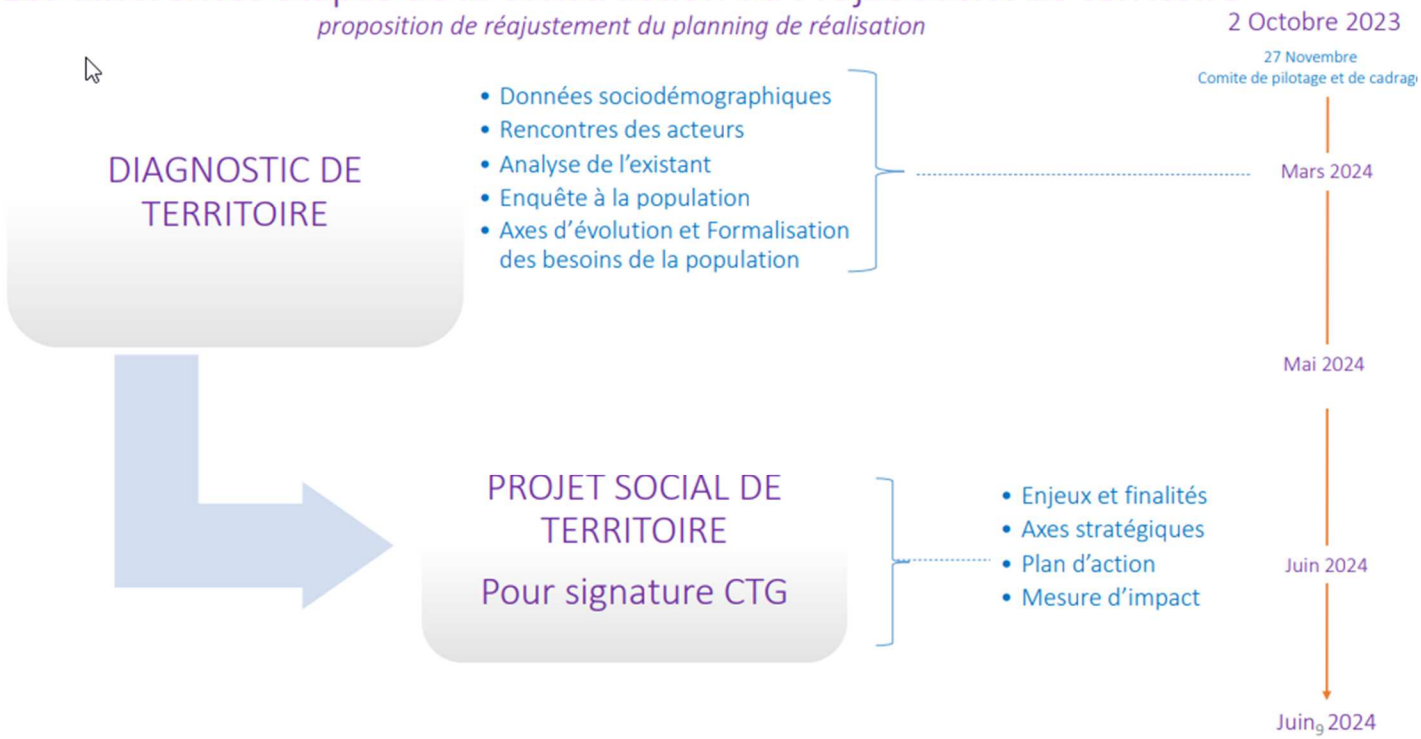

Les rencontres réalisées

30 Temps de rencontres et de travail (de octobre 2023 à Mars 2024) sur le territoire dont :

- 14 temps d'entretien et de travail avec les services de la collectivité (entretiens, rencontre thématique, point d'étape…)
- 6 temps d'entretien et de travail avec les partenaires institutionnels (Caf-MSA-Conseil Départemental)
- 7 temps d'entretien et de travail avec les associations du territoire (Maison de l'emploi, ALVA, Croix rouge, ADIL, Francas,CLAM, Polyvalence…)
- 1 réunion collective thématique avec les techniciens de la communauté des communes + CAF
- 2 Comités de pilotage

soit 62 heures intervention in-situ (10,5 jours)
56 heures de préparation/rédaction (9,5 jours)

Soit 118 heures d'interventions et d'analyses (20 jours, *Ref. 18 jours contractualisés sur la phase 1*)

Vos attentes concernant :

Les enjeux pour la CAF 82 concernant la formalisation du Projet de territoire et de la formalisation de la CTG DE TERRITOIRE

- Avoir un diagnostic actualisé du territoire permettant d'identifier les besoins et enjeux sur les 5 années à venir
- Prise en compte des nouvelles obligations (ref. loi plein emploi) dans le cadre de la démarche
- Identification des perspectives sur les différentes thématiques; question autour de la jeunesse et des jeunes adultes, de la parentalité ....
- Identification des différents services et de leur implantation afin de rendre lisible le maillage du territoire
- Analyse et valorisation des spécificités du territoire : assistantes maternelles, santé....
- Question de la coordination globale des actions dans les différentes thématiques

Vos attentes concernant :

Les enjeux pour les services du Conseil Départemental concernant la formalisation du Projet de territoire et de la formalisation de la CTG DE TERRITOIRE

- Consolider les dynamiques de partenariat et de co-construction sur le territoire
- Identifier les enjeux relatifs à la prévention / jeunesse en lien avec le schéma départemental de services aux familles
- Importance du diagnostic / identification de spécificités territoriales
- Partager les analyses et les outils en cours de développement sur le territoire (ex: portail PASIP)

Vos attentes concernant :

Les enjeux pour la MSA concernant la formalisation du Projet de territoire et de la formalisation de la CTG DE TERRITOIRE

- Prise en compte des spécificités des populations agricoles et saisonnières (et saisonnière étrangère)
- Prise en compte des territoires les plus ruraux / accessibilité des services et des équipements (question du maillage)

Portrait Social de territoire

- Focus thématique en 10 points clefs

Portrait Social de Territoire

- **Objectif :**

Éclairer de façon synthétique sur les dynamiques et tendances du territoire

- **FOCUS thématique en 10 points clefs :**

1. Evolution population globale
2. Evolution Population par pôles de vie
3. Evolution structure de population globale et par pôles de vie
4. Composition des ménages
5. Structure des Allocataires CAF par pôles de vie
6. Population active et emploi
7. Indicateurs de revenus et de précarité
8. Indicateurs de fragilités des allocataires CAF
9. Allocataires bénéficient de l'AAH par bassins de vie
10. Logements et mobilité

Sources:

- Insee *(RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023*
- Données CAF 82-actualisatyion Décembre 2022
- Géoportail MSA- MSA, SISPREFAL-2021

SPECIFICITE GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans.

Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

*seuls médiathèque et cœur de ville sont comptabilisés avec des éléments statistiques connus à ce jour

Chiffres clés

28 Communes sur le territoire de la Communauté des Communes
8 Pôles de vie définis par la communauté des communes

3 Départements (Tarn et Garonne, Lot et Garonne,Gers)
2 régions (Occitanie, Nouvelle Aquitaine)

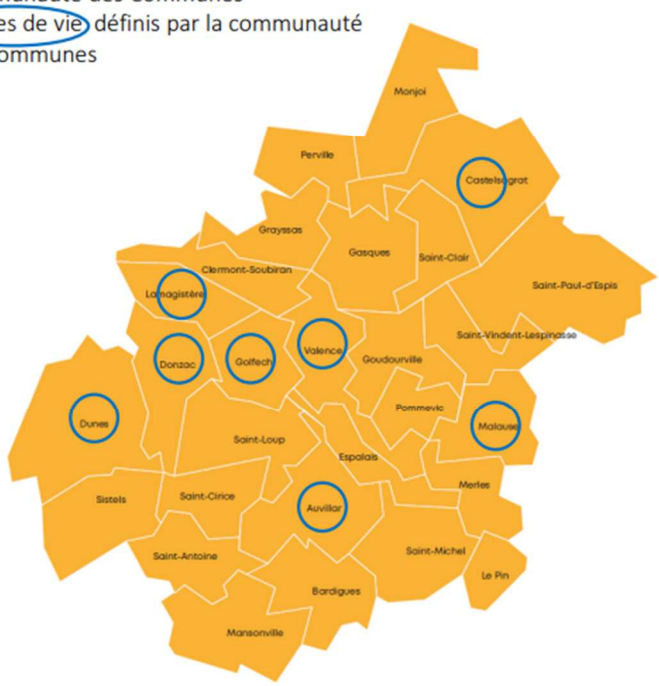

Les Pôles d'Attractivité de la Communauté des Communes

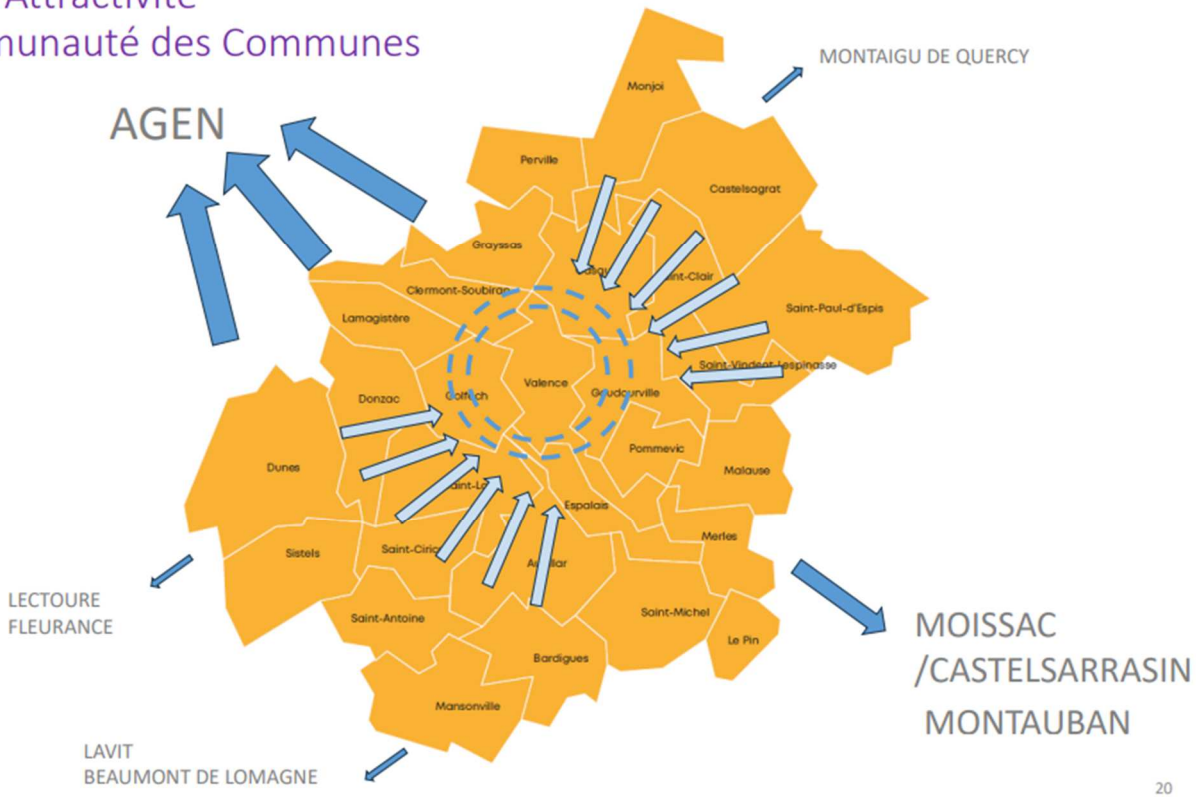

20

Vers quelles villes vous déplacez vous le plus ?

Pour le travail : 400

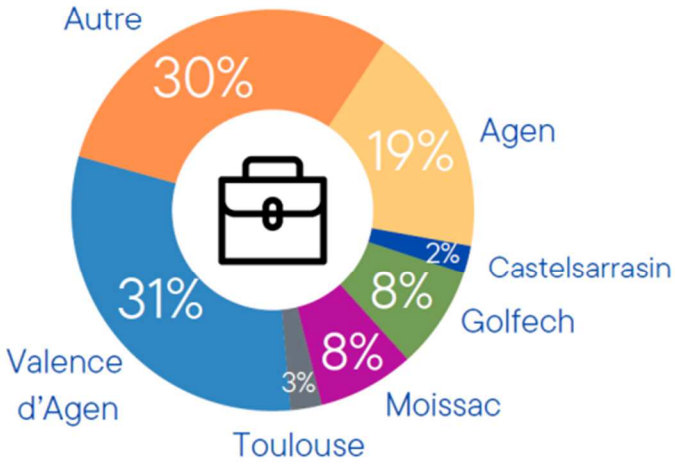

Pour les services : 500

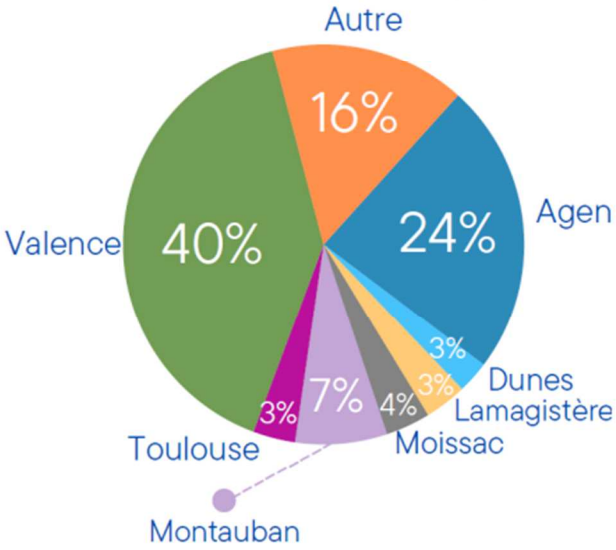

Vers quelles villes vous déplacez vous le plus ?

Pour les commerces : 496

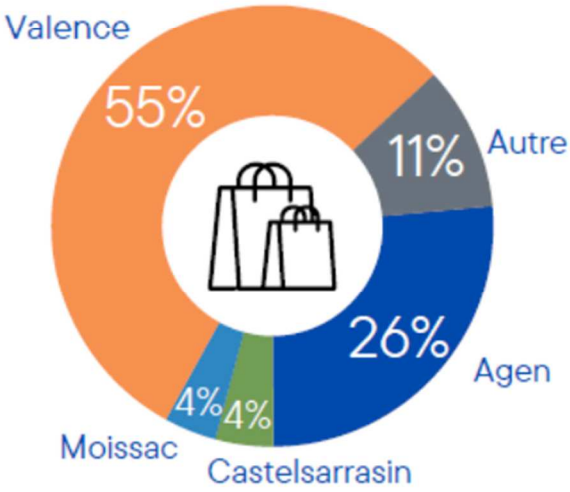

Pour les activités extra-scolaires : 308

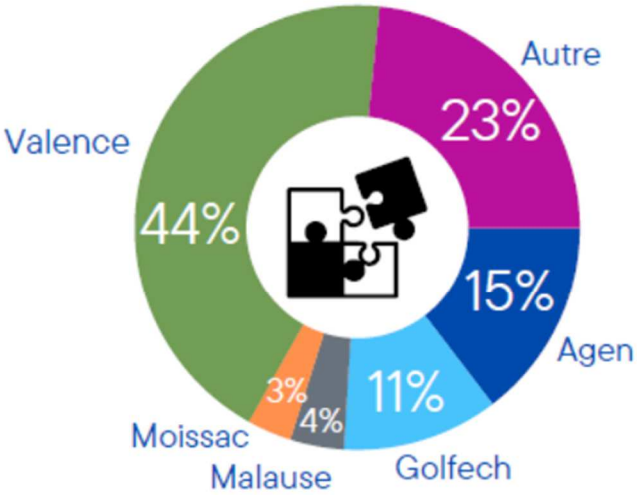

DEMOGRAPHIE

Evolution population globale

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin et communiquées en début d'année.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2014 à 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
- de la Communauté des Communes

Chiffres clés

+0,8 % Augmentation de la population entre 2014 et 2020 (+ 136 habitants)

27,8 % Des habitants de la Communauté résident à Valence

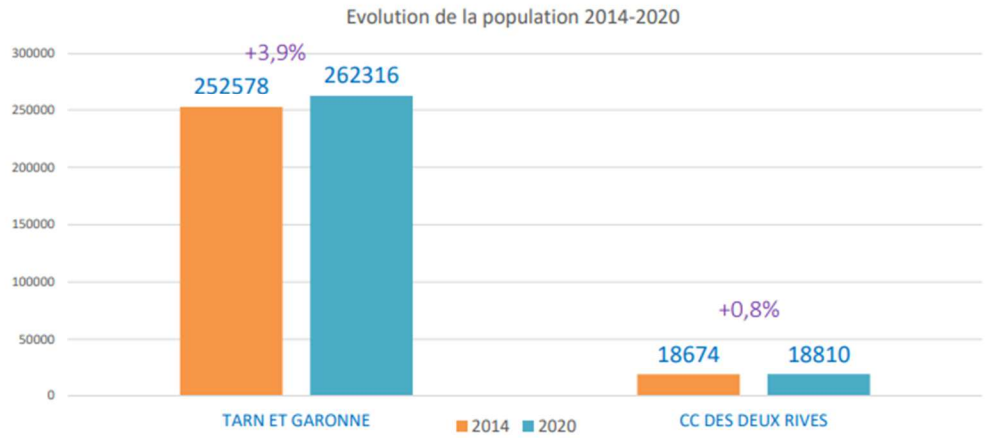

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- La Communauté de Communes, dotée de 28 communes, compte un tout petit plus de 18 810 habitants correspondant à 7 % de la population du Département du Tarn et Garonne.
- La population du territoire a connu une très légère augmentation sur la période observée; en deçà des moyennes départementales

DEMOGRAPHIE

Evolution population par Bassins de vie

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin et communiquées en début d'année.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2014 à 2020.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler par pôle de vie .

Chiffres clés

+8,6 % Augmentation de la population à Malause

-4,9 % D'habitants à Castelsagrat

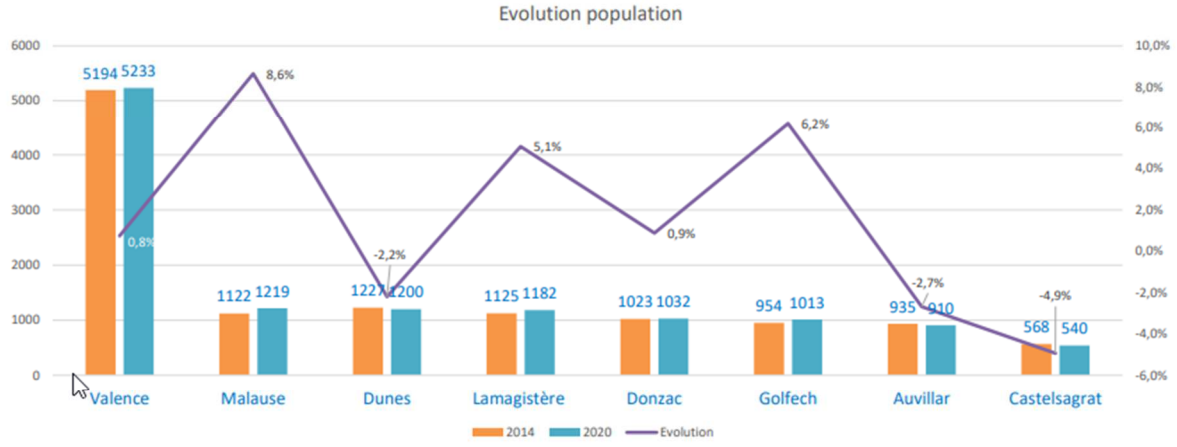

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- La comparaison de l'évolution de population sur la commune de Valence + les 7 Pôles de vie définis par la communauté de communes fait apparaitre :
  - L'évolution significative de certaines communes (Malause, Golfech, Lamagistère ...)
  - La baisse de population dans certaines communes (Castelsagrat, Auvillar, Dunes ....)
- La population de 5 communes les plus peuplées, représentent plus de 50% de la population totale du territoire

DEMOGRAPHIE

Structure de la population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2014 à 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
- de la Communauté des Communes

Chiffres clés

30,3% De la population a moins de 30 ans sur le territoire

31,8 % De la population a plus de 60 ans

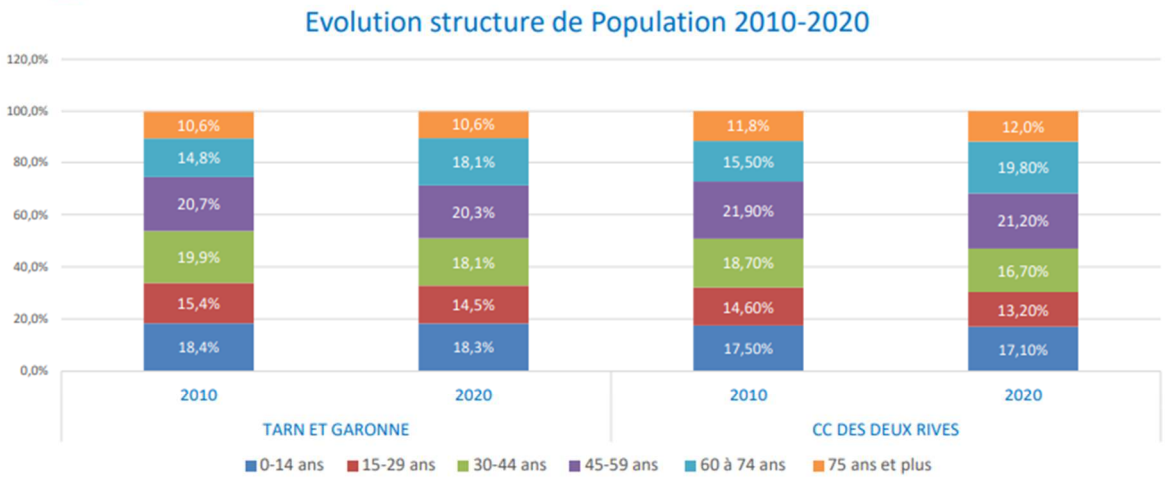

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Les moins de 14 ans sont un peu moins représentés sur la communauté des communes que sur département avec une très légère diminution sur la période. Néanmoins, la tranche d'âge des 30-44 ans a connu un léger recul sur la période (-2%), à l'image du département.
- Les plus de 60 ans sont quant à eux sont un petit plus représentés que sur le département (+3%)

DEMOGRAPHIE

Structure de la population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2014 à 2020.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler sur les pôles de vie.

Chiffres clés

20,7 % De la population de Malause a moins de 14 ans

36,5 % De la population du Valence a plus de 60 ans

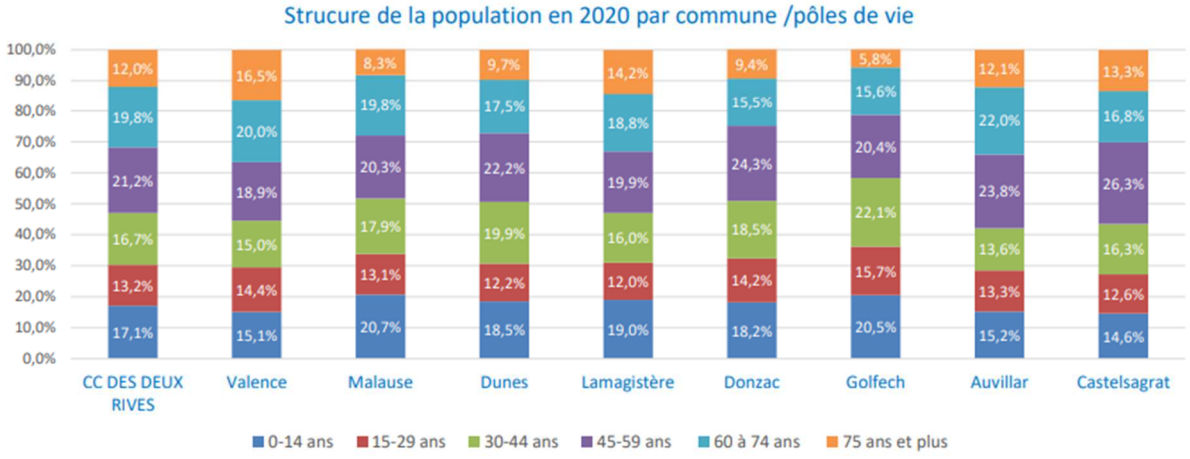

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- L'analyse de structures de population par bassins de vie fait apparaitre :
  - Le dynamisme des bassins de Malause, Lamagistère et Golfech sur la tranche des 0-14 ans
  - La représentation significative des 30-44 ans sur les communes de Golfech, Dunes et Donzac
  - La représentation significative des 60 et plus sur la commune de Valence, Auvillar, Lamagistère .....

DEMOGRAPHIE

Structure de la population

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

La période de comparaison permettant de mesurer les évolutions est de 2014 à 2020.

Afin de mieux appréhender la dynamique du territoire il nous est apparu opportun de travailler sur des pôles de vie .

Chiffres clés

1,8 Indice de vieillesse *(rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans et)* sur la CC2Rives

1,04 Indice de vieillesse *(rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans et)* sur Golfech

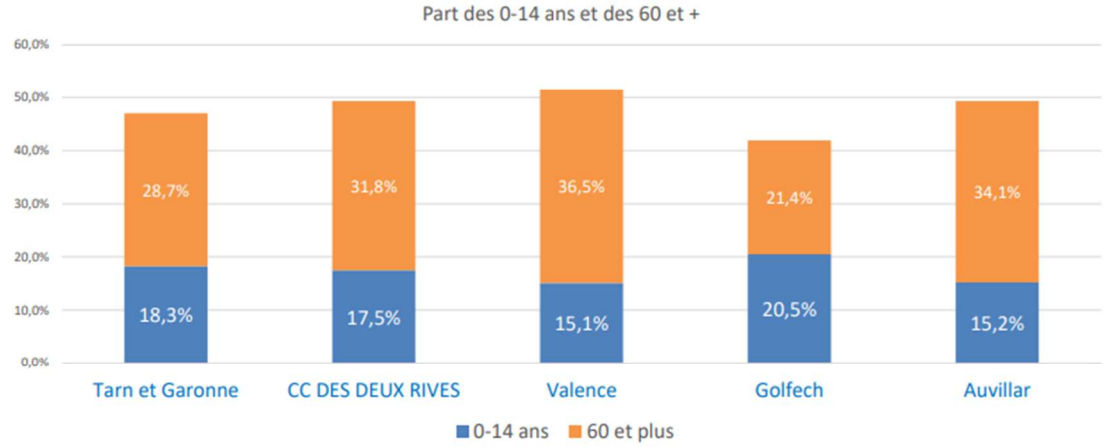

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Les rapports entre la part des 0-14 ans et des 60 ans et plus nous confirment :
  - La dynamique jeunesse sur la commune de Golefch
  - La proportion significative de plus de 60 ans sur les communes de Valence, Auvillar

MENAGE

Composition des ménages

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple).

Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

- Des communes ayant les données traitées par l'insee

Chiffres clés

33,5 % Des ménages sont des ménages d'une personne

24,7 % Des ménages sont en couple avec enfant

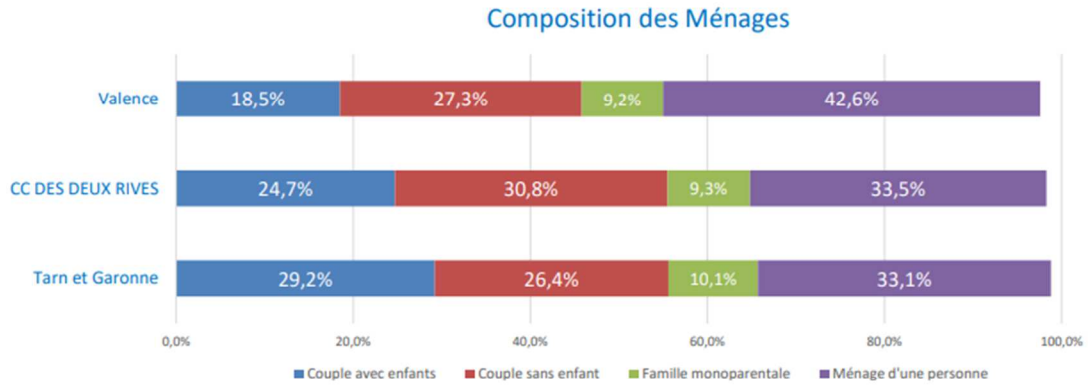

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- La composition des ménages de la communauté des communes fait apparaitre une part significative de ménages d'une personne et de couples sans enfants (+4,4, pts / département) .Notons que la part des couples avec enfants est quant à elle inférieure à la moyenne départementale
- Relevons la part très importante de ménages d'une personne sur la commune de Valence..
- Observons un taux de familles monoparentales en deçà des moyennes départementales

STRUCTURE ALLOCATAIRES CAF

Les données allocataires CAF sont transmises par les services de la CAF et sont réévaluées 2 fois par an .

Les données traitées correspondent au données disponibles au 31 décembre 2023

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

Chiffres clés

41% De la population de la communauté des communes est couverte par la Caf (3 157 allocataires pour 7 743 personnes couvertes)- 46% pour le département

13,9 % De taux de présence du Régime Agricole sur l'ensemble de la communauté des communes

(Le taux de présence du régime agricole est le rapport entre le nombre de patients (personnes ayant eu au moins un remboursement de soins dans l'année) au régime agricole et la population INSEE à une date donnée)
Ref. taux de présence de 4.8% en fanrce

Situation Familiale des Allocataires CAF

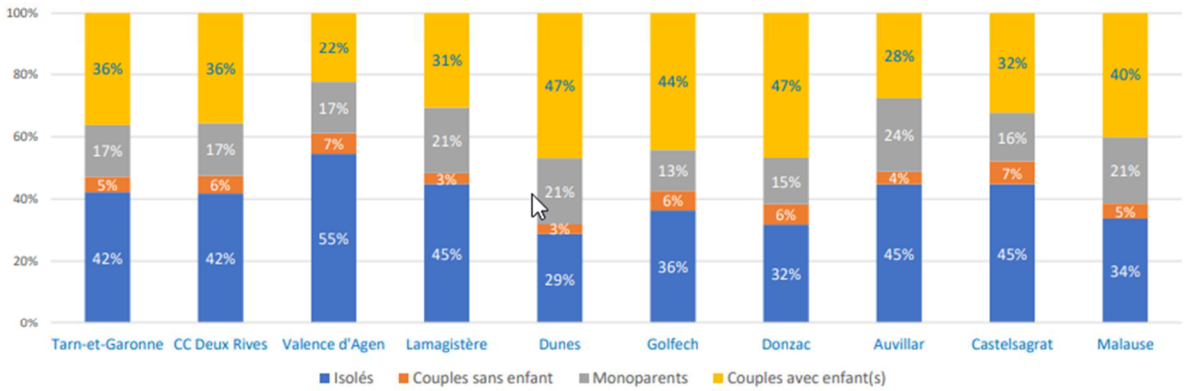

Sources : données CAF 82- actualisation Décembre 2022

Commentaires :

- Au niveau des allocataires CAF , relevons :
  - une part significative de couples avec enfants sur Dunes, Donzac, Golfech et Malause
  - une part significative de personnes isolées sur Valence d'Agen, Castelsagrat , Auvillar, Lamagistère ....
  - Une part significative de familles monoparentales à Auvillar, Dunes, Lamagistère
- Au niveau des allocataires MSA , la part des foyers monoparentaux affiliés au régime agricole représente 8,7% (contre 9,3% en France)

ACTIVITÉS ET EMPLOIS

Les données relatives à l'emploi et l'activité de la population active renseignent, notamment, sur l'accès à l'emploi des habitants du territoire .

La population active comprend les personnes travaillant et celles à la recherche d'un emploi.
La population dite inactive sont les personnes retraitées, les étudiants, les personnes au foyer et celles déclarées inaptes au travail.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du département

Chiffres clés

73% De la population est active (en emploi ou au chômage)

12 % Des actifs sont au chômage, à Valence et Auvillar

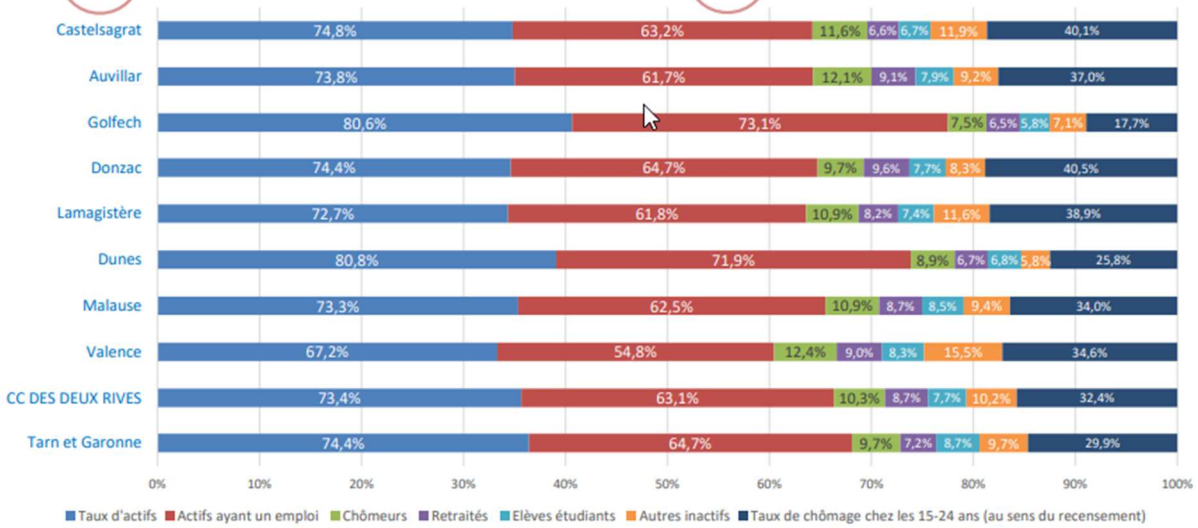

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Le territoire de la communauté des communes est marqué par des parts d'actifs au chômage un peu plus élevé que la moyenne départementale, et de façon significative chez les 15-24 ans.
- Dunes et Golfech sont marqués par un fort taux d'actifs en situation d'emploi là où Valence est marquée par une part un peu plus important de personnes au chômage et d'une proportion de personnes « inactives » (personnes en situation de handicap, personnes au foyer ...) plus importante

ACTIVITÉS ET EMPLOIS

Les données relatives à l'emploi et l'activité de la population active renseignent, notamment, sur l'accès à l'emploi des habitants du territoire .

La population active comprend les personnes travaillant et celles à la recherche d'un emploi.
La population dite inactive sont les personnes retraitées, les étudiants, les personnes au foyer et celles déclarées inaptes au travail.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du département

Chiffres clés

47,1 % Des personnes qui travaillent sur la CC2 Rives sont employées et Ouvrièr-ers

4,6 % Des personnes qui travaillent sur la CC2 Rives sont Agriculteurs exploitants

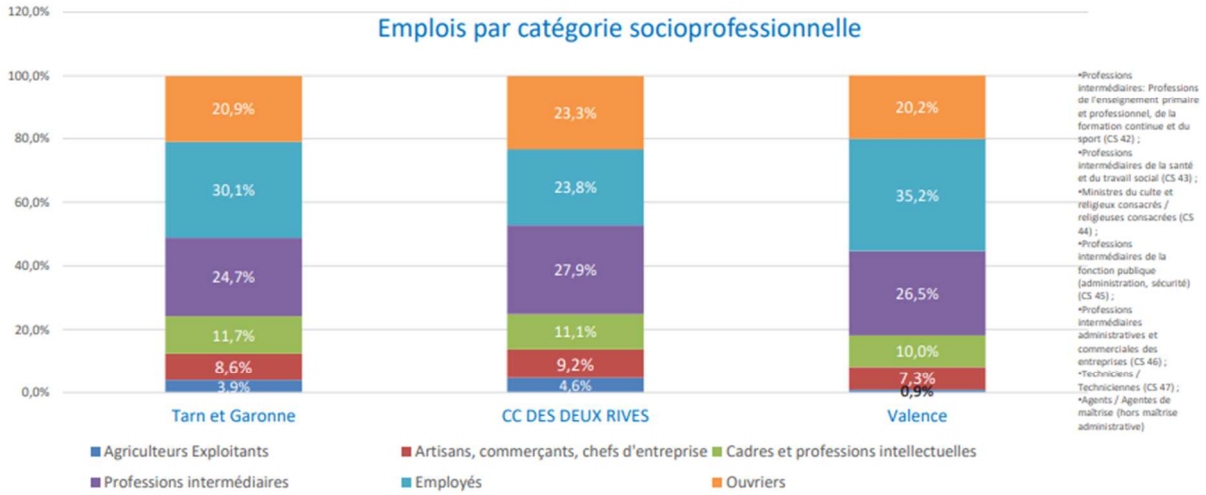

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Le territoire de la communauté des communes est marqué par une part d'agriculteurs exploitants, d'artisans commerçants et de professions intermédiaires un peu au-dessus des moyennes départementales

INDICATEURS DE REVENUS ET DE PRECARITE

Médiane de revenus

Les éléments de fiscalité, le nombre et la nature des aides sociales nous permettent de mesurer les spécificités « économiques » des ménages du territoire.

La médiane du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.
Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

Chiffres clés

20 570 € Médiane du revenu disponible (en euros) Sur le territoire de la CC2 Rives

23 020 € Médiane du revenu disponible (en euros) Sur la commune de Dunes

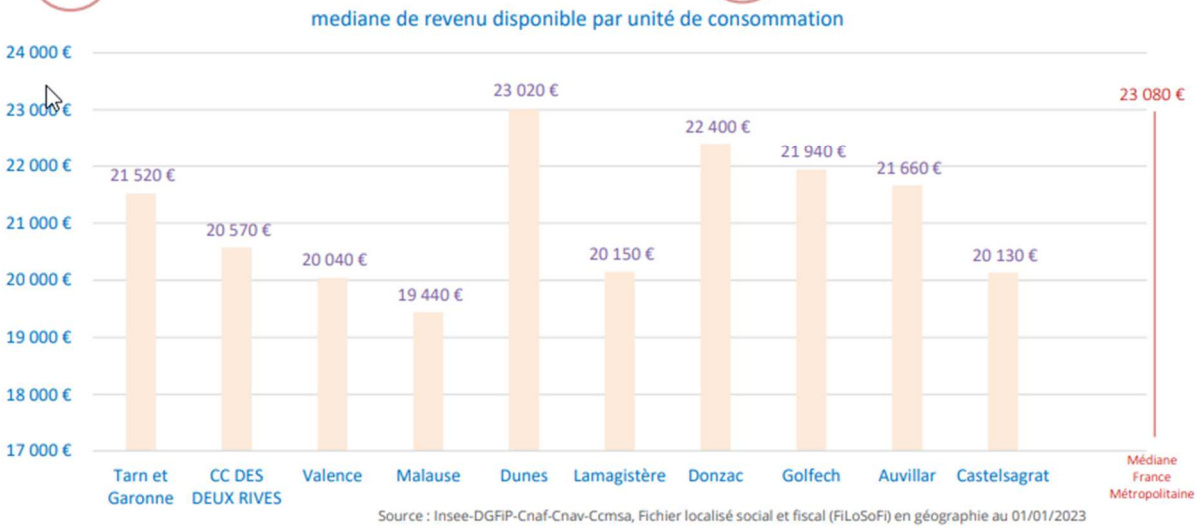

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- La médiane de revenu disponible est inférieure à celle du département (et inférieure de 2 510 € / à la moyenne de la France Métropolitaine) indiquant une fragilité des ressources des ménages .
- Relevons que la médiane de revenu des habitants de la Ville de Malause est la plus basse du territoire (19 440€); les habitants de la commune de Dunes ayant la médiane de revenus la plus haute du territoire (23 020 €)

INDICATEURS DE REVENUS ET DE PRECARITE

Niveaux d'imposition et taux de pauvreté

Les éléments de fiscalité, le nombre et la nature des aides sociales nous permettent de mesurer les spécificités « économiques » des ménages du territoire.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

Chiffres clés

41,2 % Des ménages sont imposés
53,4 % en France Métropolitaine
48,3 % en Occitanie

21 % taux de pauvreté sur la commune de Valence
14,5 % en France Métropolitaine
17,5% en Occitanie

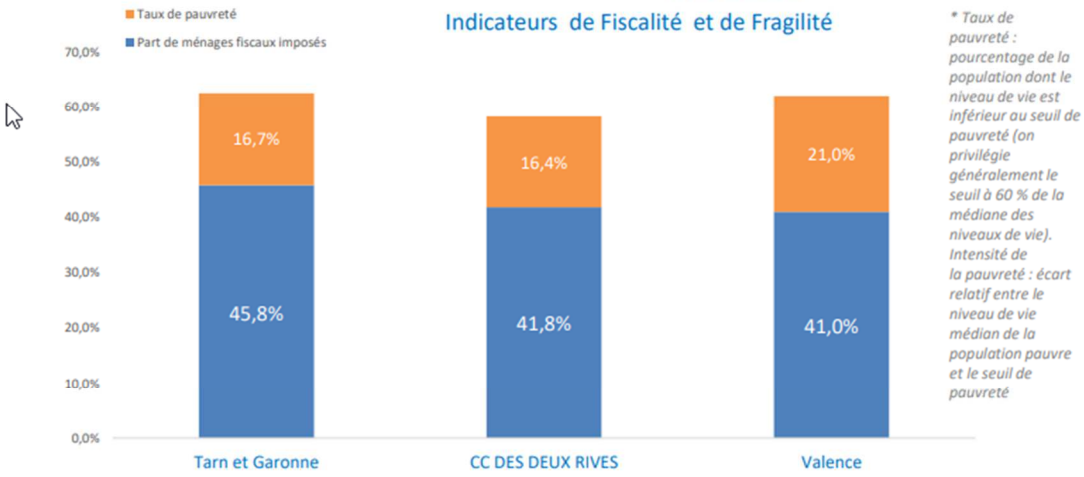

** Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie). Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté*

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Le niveau d'imposition des ménages confirme les fragilités fiscales des habitants. La part de Ménages fiscaux imposés est inférieure aux moyennes départementales (- 4 points par rapport au département).
- Sur la commune de Valence ,le taux de pauvreté du référent fiscal est supérieur aux indicateurs départementaux (+4,3 pts) avec une part de 21% de foyers sous le seuil de pauvreté .

Indicateurs de Fragilité ALLOCATAIRES CAF Dépendance aux prestations

Les données allocataires CAF sont transmises par les services de la CAF et sont réévaluées 2 fois par an .

Les données traitées correspondent au données disponibles au 31/12/2022

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du département

Chiffres clés

52 % Des ménages allocataires dépendent à moins de 25% des prestations de la CAF

35,5% De la population allocataire MSA bénéficie de la prime d'activité
Ref. 31,8% au niveau National

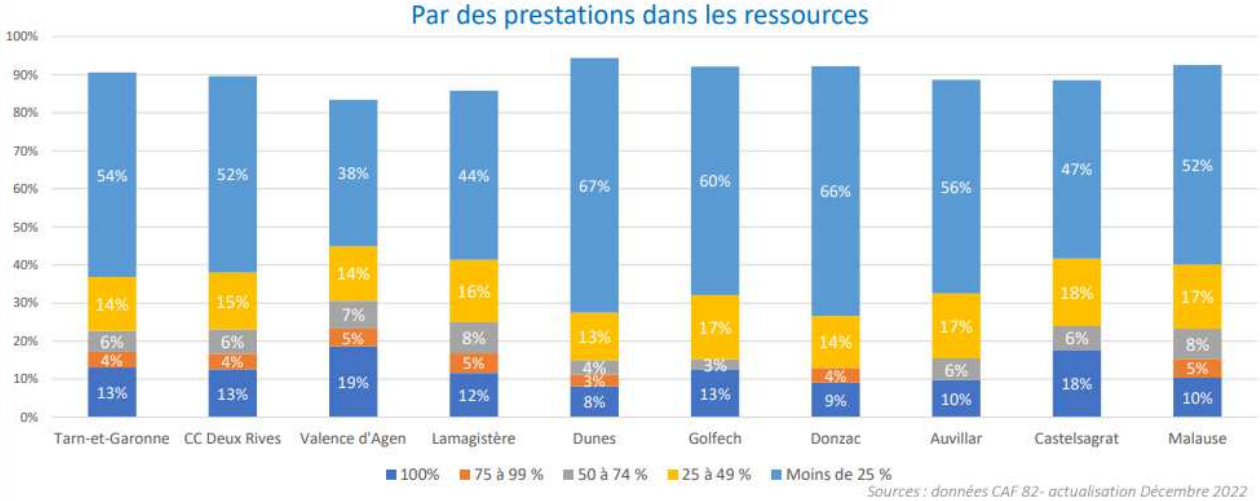

Sources : données CAF 82- actualisation Décembre 2022

Commentaires :

- Globalement concernant le niveau de dépendance des allocataires aux prestations, les allocataires des 2 rives sont sensiblement dans les moyennes départementales.
- Relevons que le niveau de dépendance aux prestations CAF confirme les fragilités sur certaines communes ; concernant la dépendance à 100% des prestations CAF les communes de Valence et Castelsagrat sont au-dessus des moyennes départementales.

INDICATEURS DE FRAGILITES ALLOCATAIRES CAF

Allocataires bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département

Chiffres clés

15% De la population allocataires du territoire est couverte par une prestation AAH

21% De la population allocataires de Valence d'Agen est couverte par une prestation AAH

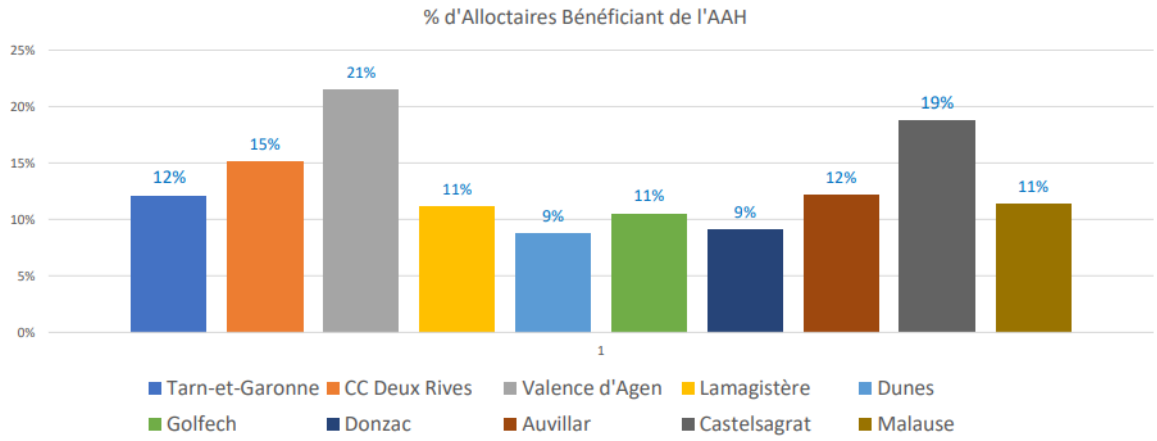

Sources : données CAF 82- actualisation Décembre 2022

Commentaires :

- Notons une proportion importante sur les communes de Valence d'Agen et de Castelsagrat de personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé

LOGEMENTS

Le logement est une thématique essentielle, révélatrice des caractéristiques de la population.

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- de la Région
- du Département
- de la Communauté des Communes

Chiffres clés

82 % Des logements sont des résidences principales (contre 83,5 % de résidences principales sur le département)et 7 % des résidences secondaires

14 % Des logements vacants à Auvillar

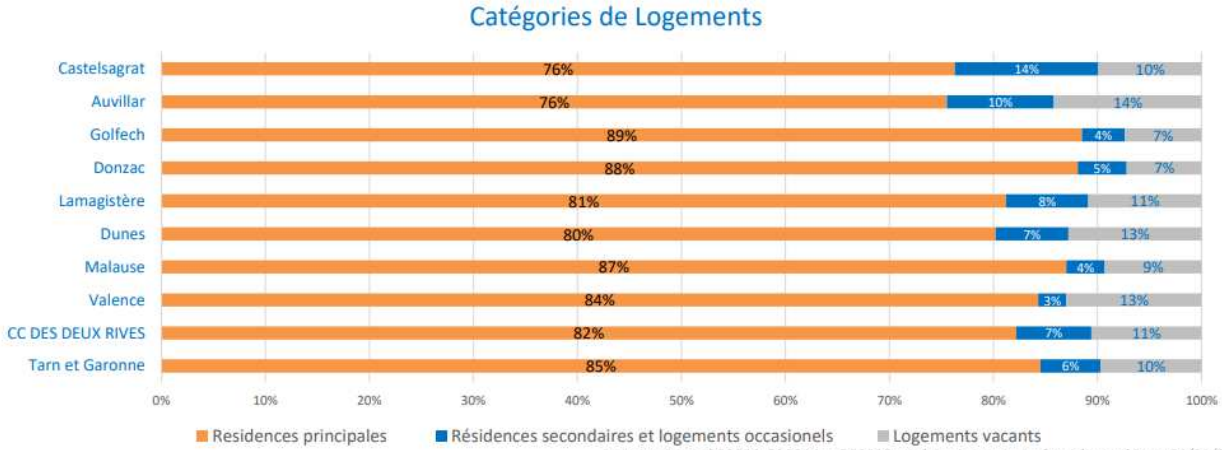

Sources : Insee, RP2008, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires

Concernant le logement, notons:

-une part un peu plus importante de résidences secondaires et de logements vacants mais proche des moyennes départementales

- une part de logements vacants un peu plus importante sur Auvillar, Dunes et Valence
- une part de logements secondaires un peu plus importante sur Castelsagrat et Auvillar

LOGEMENTS

Le logement est une thématique essentielle, révélatrice des caractéristiques de la population.

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- de la Région
- du Département
- de la Communauté des Communes

Chiffres clés

85 % Des logements sont des maisons sur le territoire de la CC 2 Rives

29 % Des logements sont des Appartements sur Valence

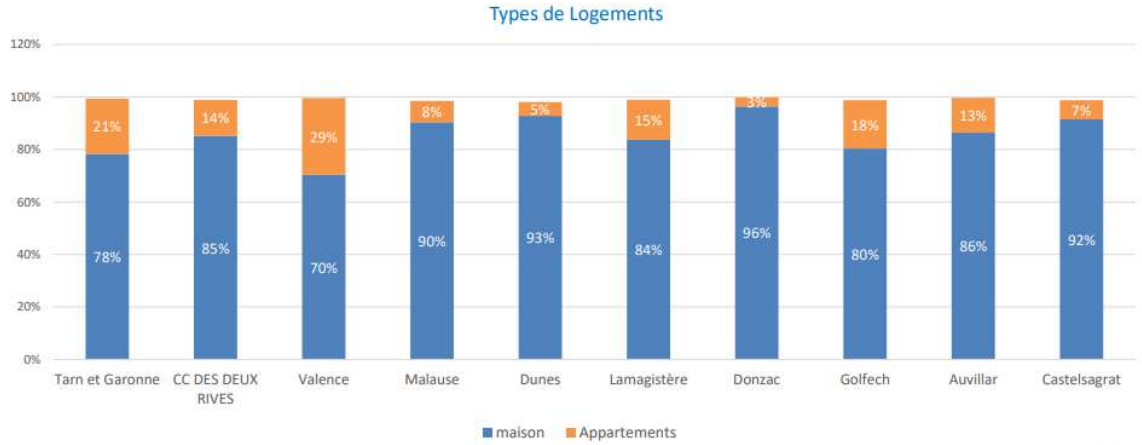

Sources : Insee, RP2008, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires

Concernant le logement, une très grande partie des logements sur le territoire de la communauté des communes sont des maisons; au-delà des moyennes départementales (+7 pts)

Les villes de Valence, Golfech et Lamagistère ont quelques appartements sur leur territoire.

TRANSPORT ET MOBILITE

Véhicule et lieu de travail

La mobilité, l'existence de moyens de transports au sein de la famille, les usages relatifs aux déplacements quotidiens nous donnent des informations sur les possibilités des familles ainsi que sur les « flux » quotidiens.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2019.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
-

Chiffres clés

72% De la population du territoire de la communauté des communes travaille hors de leur commune de résidence

46 % Des habitants de Valence travaillent sur leur commune

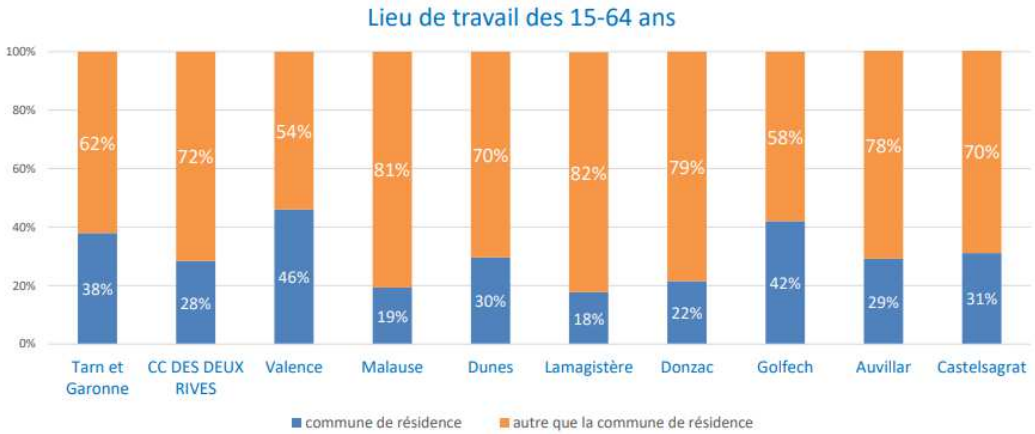

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Les habitants du territoire travaillent majoritairement en dehors de leur commune de résidence (+10 pts / à la moyenne départementale)
- 46% des habitants de Valence qui travaillent ont un emploi sur le territoire communal.
- Plus de 80 % des habitants de Malause et Lamagistère qui travaillent ont un emploi en dehors du territoire communal

TRANSPORT ET MOBILITE

Véhicule et lieu de travail

La mobilité, l'existence de moyens de transports au sein de la famille, les usages relatifs aux déplacements quotidiens nous donnent des informations sur les possibilités des familles ainsi que sur les « flux » quotidiens.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont de 3 ans. Les dernières données disponibles sont donc datées de 2020.

Afin de mesurer la dynamique du territoire les données sont comparées avec celles :

- du Département
- Les pôles de vie

Chiffres clés

44% De la population du territoire de la communauté des communes travaille sur leur commune de résidence

56 % Travaillent en dehors de la commune

Equipement automobile des ménages

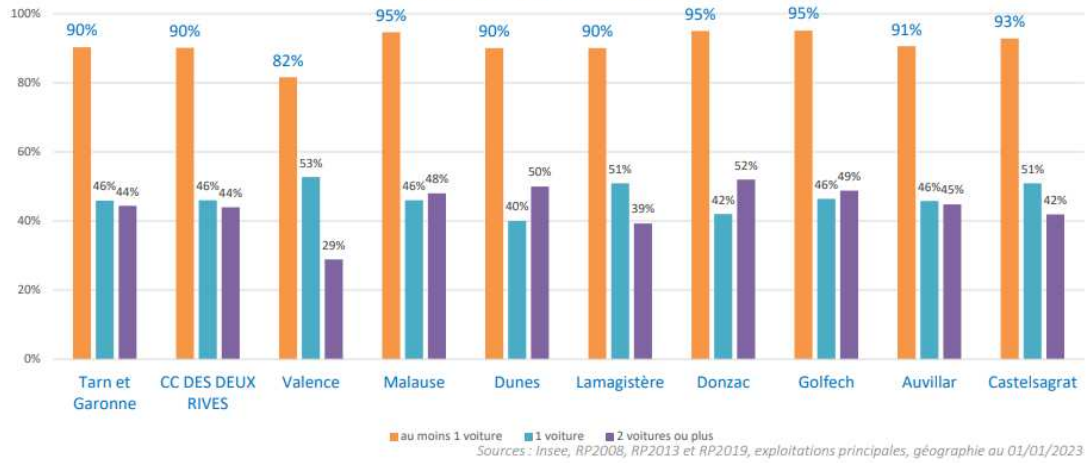

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commentaires :

- Les habitants du territoire sont majoritairement équipés de véhicules, à l'image du département
- La répartition au sein des commune indique des singularités sur Valence et l'importance du déplacement sur les autres communes.

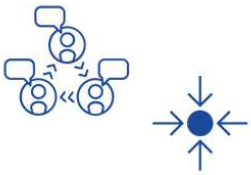

Point sur l'enquête

- Les enquêtes à la population : périmètre – items – modalités de diffusion
- Résultats et analyses

41

Méthodologie

Périmètre de l'enquête:

Communauté des Communes des 2 Rives

Objectifs de retour questionnaires : objectifs 450 enquêtes

Période de diffusion : 5 Janvier – 5 Février 2024

605 Enquêtes complétées

Soit 7,3% des ménages du territoire

Proposition de Modalités de diffusion :

- Diffusion mail à tous les allocataires CAF du territoire (campagne sms)
  Diffusion du lien via le site et réseaux sociaux de la Communauté des communes, panneau pocket …
- Réseau des Aînés
- Lien sur le site des communes + secrétariat de la mairie
- Diffusion papier + flash code au sein des services et structures du territoire: crèche ,ALSH ….
- Diffusion mail aux associations et acteurs du territoire

AC CONSEIL

Les Artisans Conseils

DES DEUX RIVES

ENQUETE PUBLIQUE AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Ce questionnaire a pour objectif de mieux connaitre les attentes, besoins et envies des habitants de la communauté des communes des Deux Rives en vue d'un diagnostic Territorial pour la formalisation d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF 82. Nous vous remercions d'avance de vos contributions. Les réponses sont anonymes, vous pouvez donc répondre en toute liberté (durée estimée entre 7 et 10 minutes) . Date de clôture le5 Fevrier 2024 .

Avez-vous des enfants à charge ? O Oui O Non

Si NON, merci de passer à la question 20

LES ENFANTS AU SEIN DE VOTRE FOYER

1. Combien y-a-t-il d'enfants aujourd'hui au sein de votre foyer ?
   O 1 enfant O 2 enfants O 3 enfants O plus de 3 enfants

2. Quelle (s) est / sont leur(s) année(s) de naissance ? (Plusieurs réponses possibles)
   ☐ 2002 ☐ 2003 ☐ 2004 ☐ 2005 ☐ 2006 ☐ 2007 ☐ 2008 ☐ 2009 ☐ 2010 ☐ 2011 ☐ 2012 ☐ 2013
   ☐ 2012 ☐ 2013 ☐ 2014 ☐ 2015 ☐ 2016 ☐ 2017 ☐ 2018 ☐ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023

3. Attendez-vous actuellement un enfant (naissance en 2024) ?
   O Oui O Non

MODES D' ACCUEIL (petite enfance-enfance et jeunesse) SUR LE TERRITOIRE

4. Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur la Communauté des Communes, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

	Je connais et je l'utilise régulièrement	Je connais et je l'utilise ponctuellement	Je n'utilise pas
Accueil Collectif petite enfance (crèche , petite crèche (ancienne halte garderie) micro crèche la pleine lune ...)			
Assistante Maternelle			
Relais Petite Enfance (anciennement RAM)			
Garde par un(e) employé(e) à domicile			
Accueil périscolaire			
Garderie communale mercredi			
Garderie communale les vacances scolaires			
Centre de loisirs mercredis et vacances scolaires (CLAM)			
Centre de loisirs vacances scolaires (GACHE)			
Autres solutions:			
Congé parental			
Garde par un/des membre(s) de la famille			
Garde par un-e ami-e , voisin-e....			

5. Si vous utilisez un mode d'accueil à l'extérieur de votre domicile (crèche, assistante maternelle, Centre de loisirs), sur quelle commune se situe- t-il ?
   O Commune de résidence O Autre, précisez : .....

6. Si vous n'utilisez pas ou peu les structures d'accueil à l'extérieur de votre domicile, pouvez-vous nous en indiquer la/les raison(s) : (plusieurs réponses possibles)
   O Je n'ai pas de besoins de mode de garde O Vous ne connaissez pas leur existence
   O Il y a trop de déplacements pour y accéder O Les horaires ne correspondent pas à vos besoins
   O Vous n'avez pas pu y avoir accès faute de place O Les coûts sont trop élevés pour votre budget
   O Ces services ne sont pas adaptés à vos enfants O Vous utilisez un autre mode de garde O Autre, précisez : .....

OFFRE ET ACCUEIL PETITE ENFANCE (Crèche, RPE...)

7. Si vous utilisez le service Relais Petite Enfance (anciennement RAM) en tant que parents, globalement à propos des services proposés, vous diriez que vous êtes ?
   O Tout à fait satisfait(e) O Assez satisfait(e)
   O Pas très satisfait(e) O Pas du tout satisfait(e)
   Si pas très ou pas du tout satisfait(e), quelles en sont les raisons ?
   _____

8. En ce qui concerne les Crèches, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants : Précisez le nom de la structure
   ☐ Crèche l'Ile aux enfants (Golfech) ☐Petite crèche du Parc (anciennement halte-garderie, Valence) ☐ Micro crèche la pleine Lune

	Très satisfait(e)	Assez Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas du tout satisfait(e)	Sans opinion
Jours et heures d'accueil					
Amplitude Horaire d'ouverture					
Proximité de votre lieu de résidence					
Nombre de places offertes					
Activités proposées aux enfants					
Prix de la journée d'accueil					
Période de facturation					
Relations avec l'équipe d'encadrement					

9. En ce qui concerne les critères déterminants dans le choix du mode de garde de votre (vos) enfant(s), pourriez-vous classer les propositions suivantes en fonction de l'importance qu'elles ont pour vous : (n°1 : la plus importante, n°5 : la moins importante).

Cochez vos critères par ordre d'importance	1	2	3	4	5
Le type d'accueil (individuel ou collectif)					
Le professionnalisme des accueillantes					
Le coût					
Les activités proposées à l'enfant					
La proximité de votre lieu de résidence					
Les horaires d'accueil					
La qualité de l'équipement (sécurité confort, accueil)					

10. En dehors du mode d'accueil de votre (vos) enfant(s), avez-vous d'autres besoins pour eux ?
    _____
    _____

11. Remarques (suggestions d'amélioration, problèmes rencontrés, ...)
    _____
    _____

AUTOUR DE LA PARENTALITE

12. Dans votre rôle de parents, pour bien vivre votre parentalité, avez-vous des besoins spécifiques : ☐ oui ☐ non

13. Si oui, lesquels :

☐ Temps d'information avec des spécialistes (conférence...) ☐ Temps d'échanges entre parents (cafés parents, groupes de parole ...)
☐ Temps de convivialité (événements, animations....) ☐ Autre .....

14. Pour tout renseignement ou informations sur les questions de parentalité, savez-vous à qui vous adresser : ☐ oui ☐ non

OFFRE ET ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE (Centre Loisirs – Périscolaire)

15. Concernant les modes d'accueil et d'animation des enfants et des jeunes (centre de loisirs, périscolaire...) avez-vous, des besoins complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

16. Si oui, pour quelle tranche d'âge ?
☐ pour les 3-5 ans ☐ pour les 6-10 ans ☐ pour les 11- 15 ans ☐ pour les 15 ans et plus

17. En ce qui concerne le CENTRE DE LOISIRS, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants :
Précisez le nom de la structure..... et la commune.....

	Très satisfait(e)	Assez Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas du tout satisfait(e)	Sans opinion
Jours et heures d'accueil					
Proximité de votre lieu de résidence					
Nombre de places offertes					
Activités proposées aux enfants					
Prix de la journée d'accueil					
Période de facturation					
Relations avec l'équipe d'encadrement					

18. Globalement êtes-vous satisfait(e) du mode d'accueil que vous utilisez actuellement ? O Oui O Non

19. Si non, pouvez-vous nous préciser pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)
) Vous estimez qu'il est trop coûteux O Les horaires ne sont pas adaptés à vos besoins O Vous estimez que l'accueil n'est pas satisfaisant
) Vous n'avez pas vraiment choisi ce mode de garde O Il y a trop de déplacements pour y accéder O Autre (précisez) : .....

ACTION SOCIALE, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

20. Lorsque vous avez besoin d'informations sur vos droits (aides financières, prestations, accompagnement social...) vers qui vous tournez vous en priorité ?

O Mairie ou CIAS de la Communauté des Communes O CAF - MSA O Maison Départementale de la solidarité

O Maison de l'emploi et de la formation O Internet O Je ne sais pas vers qui me tourner O Autres

21. Avez-vous des difficultés d'accès aux services / accès aux droits ?
O Oui O Non

22. Si oui , pouvez-vous nous préciser pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)

O Les horaires ne sont pas adaptés O Besoin d'accompagnement O Difficultés de déplacements O Difficultés d'utilisation du numérique

O Difficultés de compréhension du fonctionnement administratif O Autre (précisez) : .....

23. Si nécessaire, pouvez-vous nous indiquer vos besoins pour accéder au numérique (matériel et service) ?
.....

24. Les services de la conseillère numérique, à la maison de l'emploi, de la formation et de l'internet mis en place à Valence répondent-ils à vos besoins ?
O Oui O Non

Si non quelles en sont les raisons ?.....

25. En ce qui concerne l'action sociale et l'accompagnement social avez-vous des besoins concernant :

	Oui j'ai des besoins réguliers	Je peux avoir des besoins ponctuels	Pas de besoin
L'aide administrative et l'accès aux droits			
Les démarches en ligne(par internet)			
L'aide aux déplacements (mobilité)			
L'accompagnement des personnes âgées (maintien à domicile, déplacement ....)			
L'aide à domicile			
Le portage des repas			
L'accès aux soins et à la prévention			
Les aides financières (aides ponctuelles de secours , impayés de facture ...)			
Aide au depart en vacances des enfants et des familles			
Un soutien sur la gestion budgétaire			
Les aides autour des questions de logement (adaptation, aménagement, isolation ...)			
Autre :.....			

26. Concernant votre santé, diriez-vous que vous êtes en bonne santé ?
O Oui O Plutôt oui O Plutôt non O Non

27. En ce qui concerne les questions de santé, êtes-vous satisfait(e) vis-à-vis des points suivants :

	Très satisfait(e)	Assez Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas du tout satisfait(e)	Sans opinion
L'accès aux maisons de santé					
L'accès aux généralistes					
L'accès aux dentistes					
L'accès aux spécialistes					
La présence de services paramédicaux sur le territoire					
La continuité des soins sur le territoire (urgences, week end, congés du médecin...)					
Autre :					

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE

28. Concernant votre vie de tous les jours, vous sentez-vous :

☐ Isolé-e
☐ Pas isolé-e car j'ai des activités ou je fréquente des structures
☐ Pas isolé-e grâce aux liens avec mon réseau familial
☐ Pas isolé-e grâce aux liens avec mon réseau d'amis
☐ Pas isolé-e grâce aux liens avec mon réseau de voisinage

29. Pratiquez-vous (vous ou 1 membre de votre foyer) une ou plusieurs activités (sports, culture, création) au moins 1 fois par mois dans votre commune ou ailleurs : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, laquelle / lesquelles ? .....

30. Etes-vous engagé (bénévole) dans une association ☐ Oui ☐ Non

31. Seriez-vous intéressé par une structure proposant des projets et activités autour de ces 5 grandes thématiques :

Pourriez-vous attribuer à chacune de ces thématiques une note entre 1 et 5 en fonction de l'intérêt que vous lui accordez. (1 = la thématique n'est pas intéressante ; 5 = la thématique est très intéressante)

	Pas d'intérêt pour moi	1	2	3	4	5
Famille et soutien à la parentalité (Lieu de rencontre pour les familles, les parents, les enfants ...)	O	O	O	O	O	O

Développer les Solidarités (Créer des solidarités de voisinage, de quartier ...)	O	O	O	O	O	O
Formation emploi (Recenser les offres d'emploi, se former ...)	O	O	O	O	O	O
Lien social et relations intergénérationnelles (Lieu de convivialité ouvert à tous, créér du lien entre l'ensemble des habitants ...)	O	O	O	O	O	O
Accès au droit et lutte contre les inégalités (comprendre les documents, aide administrative, appui sur les démarches internet ...)	O	O	O	O	O	O

HABITER SUR LE TERRITOIRE DES DEUX RIVES

32. En ce qui concerne l'offre de logement sur le territoire vous diriez que :

	Très Satisfaisant-e-s	Assez Satisfaisant-e-s	Peu Satisfaisant-e-s	Pas du tout Satisfaisant-e-s
L'offre en logement est				
Les prix proposés (loyers, achats...) sont				
La taille (typologie) des logements proposés est				
L'état (qualité) du logement est				
L'aménagement et l'équipement du logement sont				
Les performances énergétiques sont				

33. Globalement, considérez-vous que votre logement est adapté à vos besoins ?

O Oui O Non O Ne se prononce pas

Si non pourquoi

34. Pour finir, à propos de votre vie sur la communauté des communes, vous diriez, sur une échelle de 1 à 10 (1 = beaucoup d'améliorations à apporter et 10 = excellent, NC = Non concerné) que :

La qualité de vie :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	NC

Les liens entre les habitants :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	NC

Les services sur le territoire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	NC

Vos remarques, vos suggestions :

HABITER SUR LE TERRITOIRE DES DEUX RIVES

35. Vous-êtes ? O Une femme O Un homme

36. Quelle est votre commune de résidence ? .....

35. Quelle est votre situation familiale ?

☐ En couple avec des enfants ☐ En couple sans enfant

☐ Seul sans enfant ☐ Seul avec des enfants

36. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

☐ 18-25 ans ☐ 26-35 ans ☐ 36-45 ans

☐ 46-55 ans ☐ 56-65 ans ☐ + de 65 ans

37. Combien d'enfants à charge au sein de votre foyer ?

O 1 O 2 O 3 O 4 O Plus de 4 enfants

38. Quelle est votre type d'habitation ? O Maison individuelle O Appartement

39. Etes-vous :

O propriétaire O locataire d'un logement social O locataire d'un logement privé
O hébergé gratuitement O résident d'une aire d'accueil O autre

40. Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

O Agriculteur O Artisan, commerçant, profession libérale O Ingénieur ou cadre

O Profession intermédiaire O Employé O Ouvrier O Saisonnier-ère

O Retraité O Père ou mère au foyer O Elève/étudiant O Sans emploi

41. Si vous exercez une activité professionnelle est-elle :

O à temps plein O à temps partiel

42. Quel est votre moyen de locomotion ?

O Voiture O transport en commun O autre (Précisez)

.....

43. Vers quelles villes vous déplacez-vous le plus, selon le motif ?

Pour le travail : .....

Pour les services (santé, administration, ...) : .....

Pour les commerces : .....

Pour les activités extra scolaires, de loisirs ... : .....

Si vous souhaitez être recontacté.e ou simplement être tenu.e informé.e des résultats de l'enquête, veuillez indiquer votre email :

.....

Typologie des Enquêtés

VOUS ETES ?

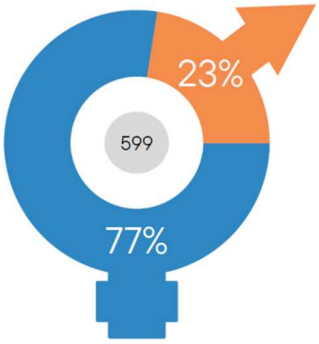

Commune de résidence :

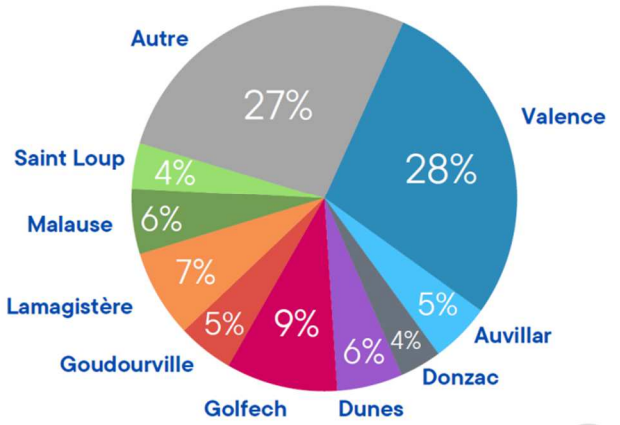

599

Quelle est votre situation familiale ?

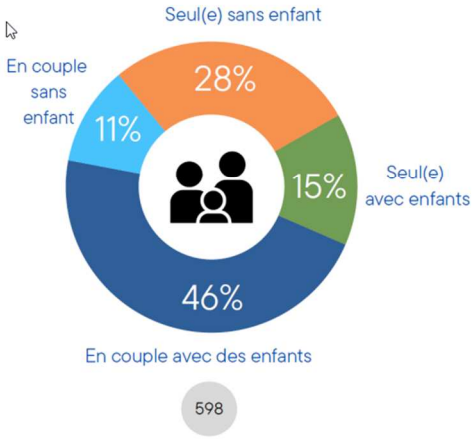

598

Quelle est votre tranche d'âge ?

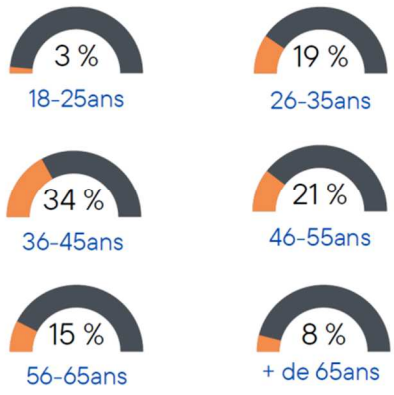

600

Avez-vous des enfants au sein de votre foyer ?

60%
ont des enfants à charge

40%
n'ont pas d'enfants à charge

606

4%
attendent un enfant en 2024

361

Nombre d'enfants au sein du foyer :

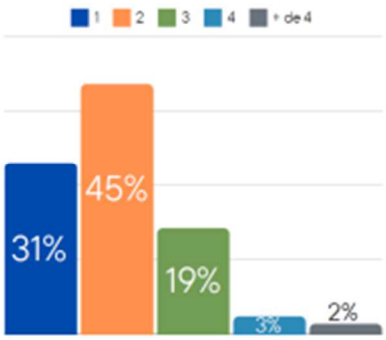

373

Quel est l'année de naissance des enfants au sein de votre foyer ?

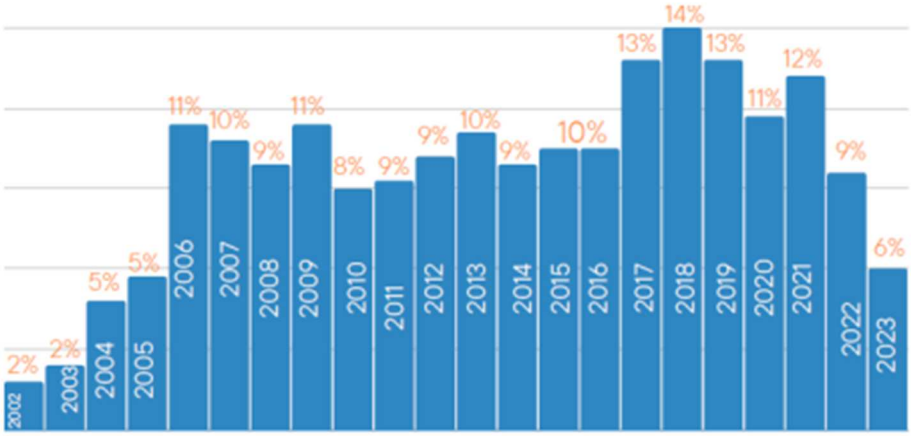

Quel est votre type de logement ?

82%
Habitent dans une maison individuelle

18%
Habitent dans un appartement

599

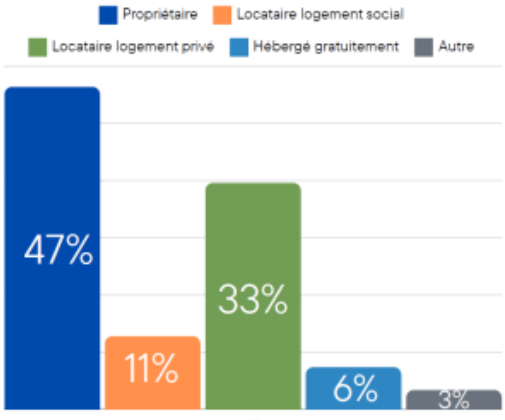

598

Quel est votre catégorie socioprofessionnelle?

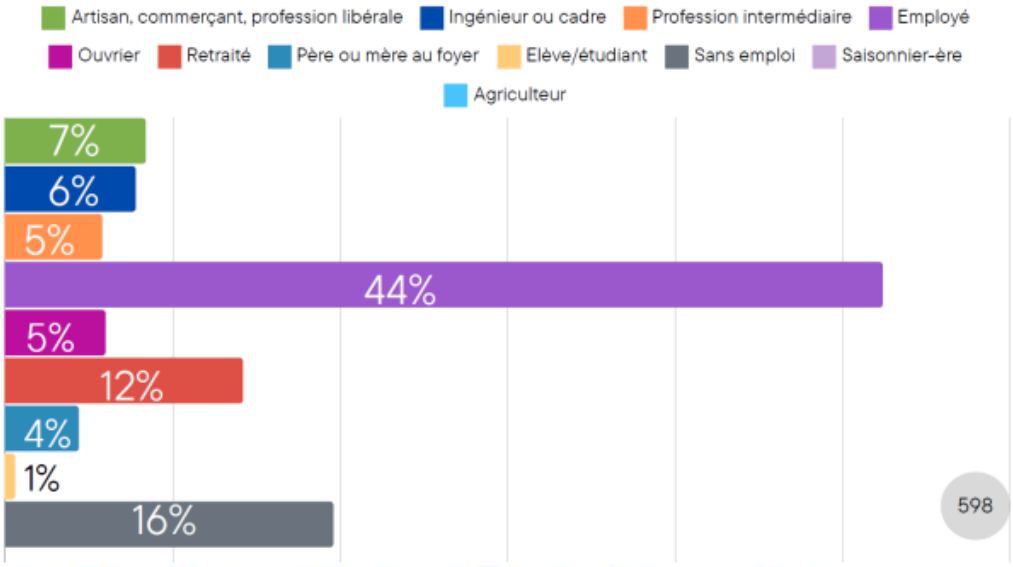

Activité professionnelle et modalités de déplacements ?

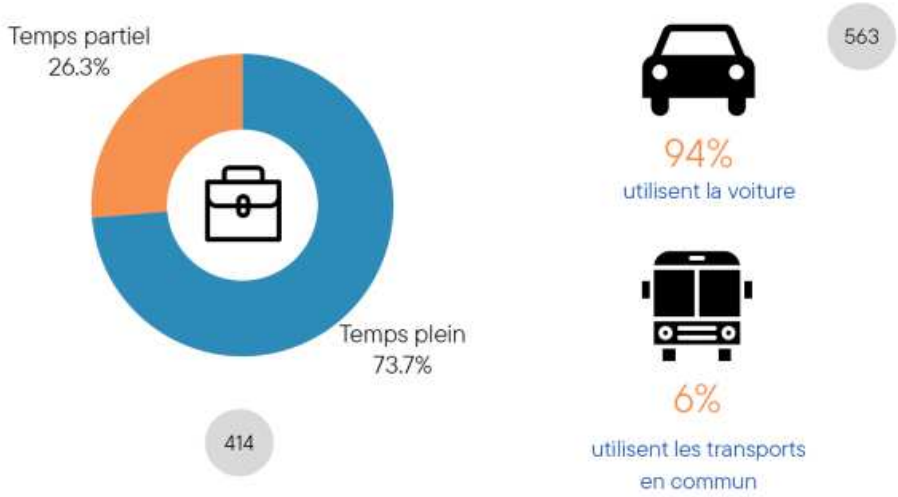

Synthèse de la Typologie des répondants de l'Enquête

1. 77% sont des femmes, 23 % sont des Hommes, 55 % ont entre 36 et 55 ans et 23 % ont entre 56 ans et + de 65 ans

2. 57 % sont en couple dont 46 % avec enfants (76 % ont 1 ou 2 enfants), 15 % en situation Monoparentale

3. 82% habitent en maison individuelle et 94 % utilisent leur voiture pour se déplacer

4. 74 % exercent une activité professionnelle à temps plein, 44 % sont employés, 16 % sont sans emploi et 12% sont retraités

5. 28% vivent à Valence, 9 % à Golfech, 7 % à Lamagistère , 6 % à Malause, à Dunes , 27 % sur les 19 autres communes de la Communauté des Communes

CONSTATS ET PERSPECTIVES PAR THÉMATIQUE

- Petite Enfance
- Famille - Parentalité
- Enfance Jeunesse
- Action Sociale – Accès aux droits – Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement et cadre de vie

LES MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur le territoire, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? ***(Plusieurs réponses possibles)***

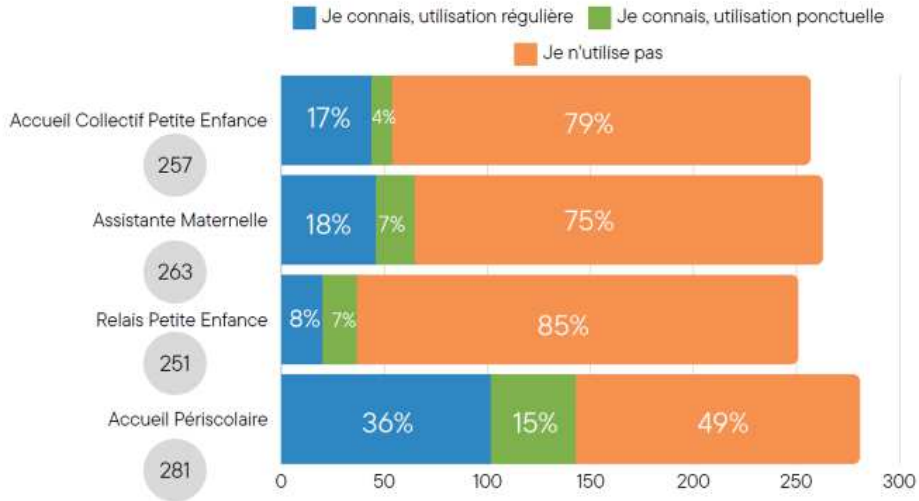

Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur le territoire, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

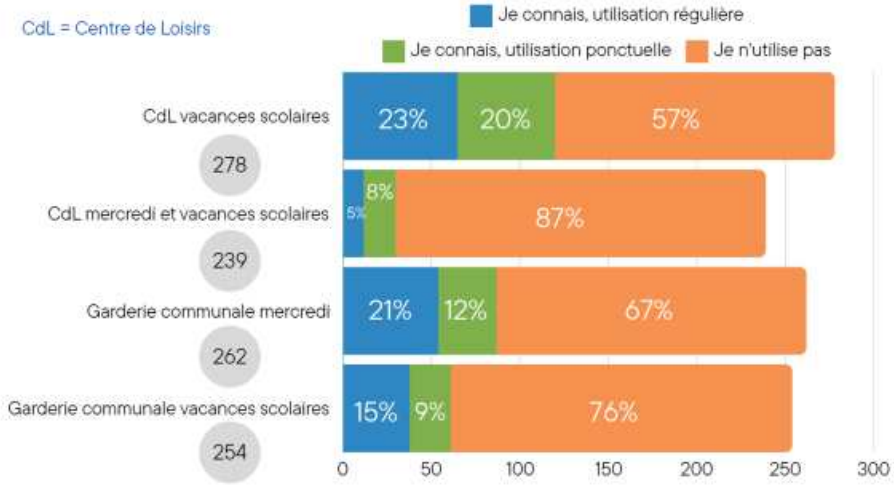

Parmi les modes d'accueil ou les services présents sur le territoire, quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)

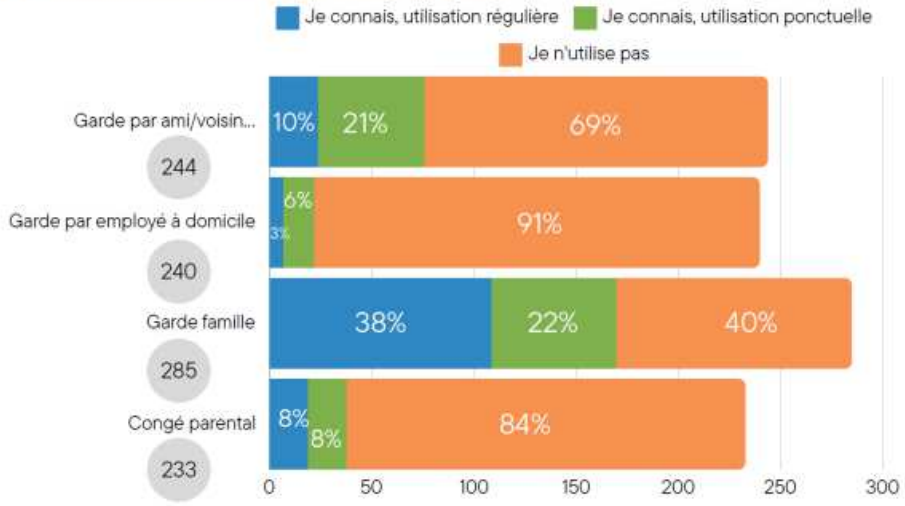

Si vous utilisez un mode d'accueil à l'extérieur de votre domicile (crèche, assistante maternelle, Centre de loisirs), sur quelle commune se situe- t-il ?

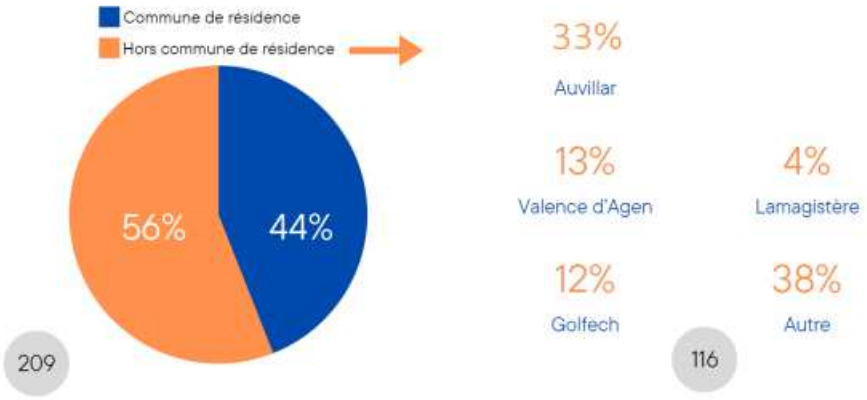

Si vous n'utilisez pas ou peu les structures d'accueil à l'extérieur de votre domicile, pouvez-vous nous en indiquer la/les raison(s) :

253

(plusieurs réponses possibles)

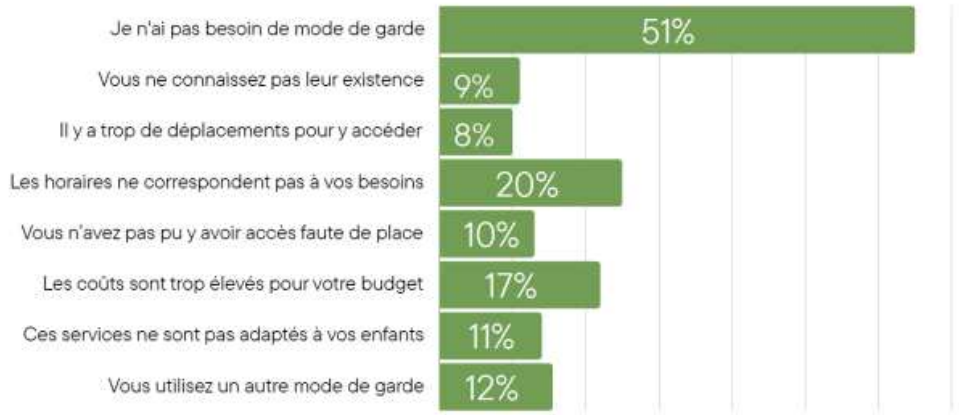

PETITE ENFANCE

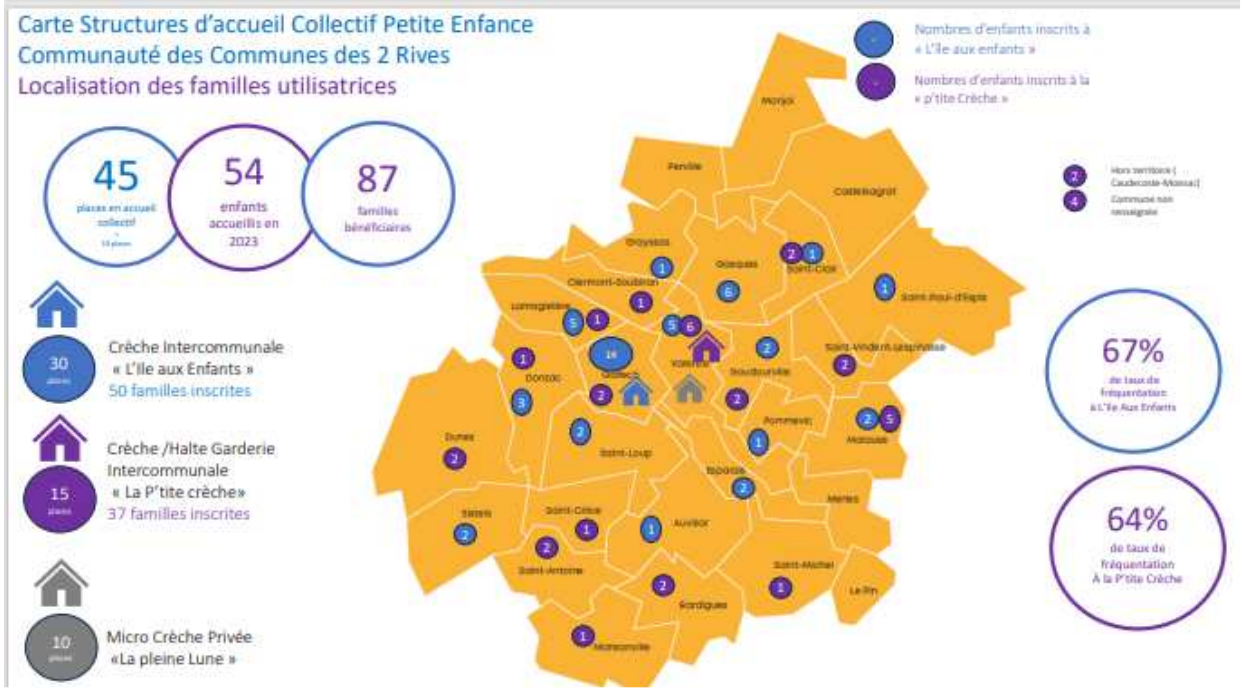

Carte des Assistant-es Maternelles 2023
Communauté des Communes des 2 Rives
Localisation des Assistant-es Maternelles

226 places Assistant-es Maternelles

210 enfants accueillis en 2023

63 Assistant-es Maternelles sur le territoire

3 Maison des Assistantes Maternelles (M. A.M)
+1 en cours

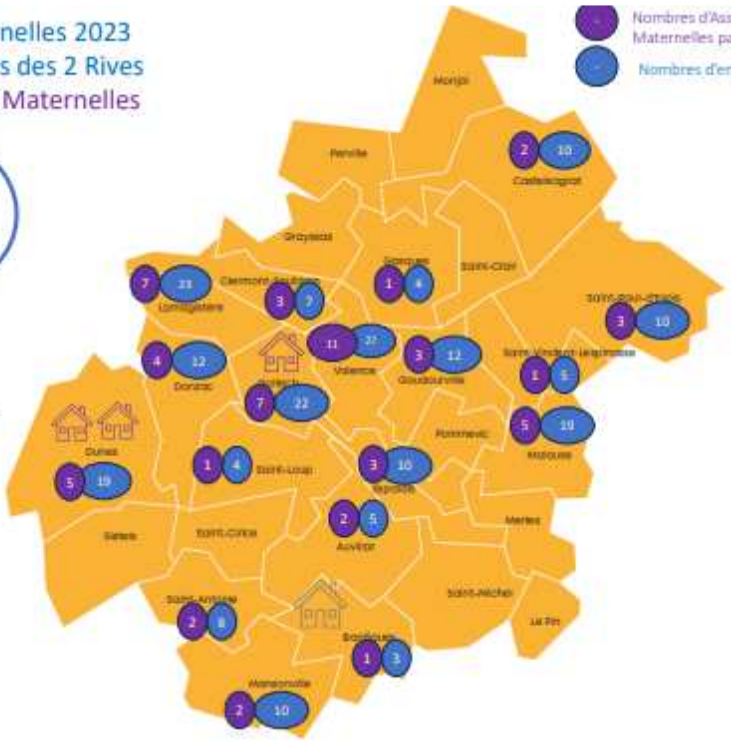

64% des communes (18/28 communes) du territoire ont une assistant-e maternelle

93% de taux d'occupation (nombres d'enfants accueillis / nombres de places disponibles)

60% des assistant-es maternelles fréquentent le relais

32% des Assistantes Maternelles du territoire ont plus de 55 ans (dont 15% plus de 60 ans)

Concernant les crèches précisez la structure fréquentée

63% • Crèche l'Ile aux enfants *(Golfech)*

32% • Petite crèche du Parc *(anciennement halte-garderie, Valence)*

7% • Micro crèche la pleine Lune

57

Concernant les Crèches :

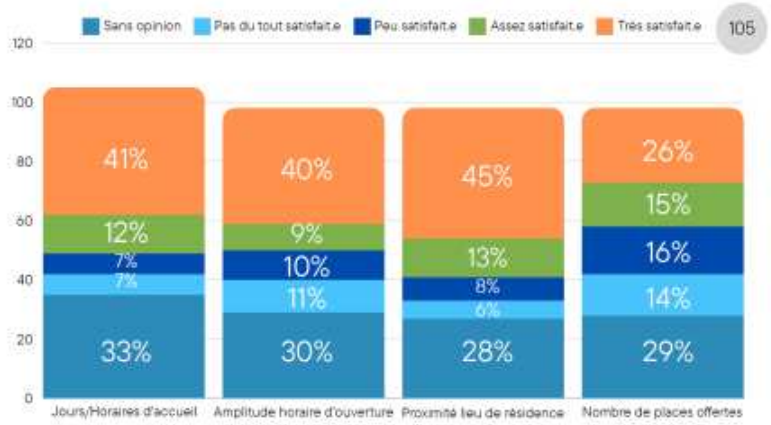

Concernant les Crèches :

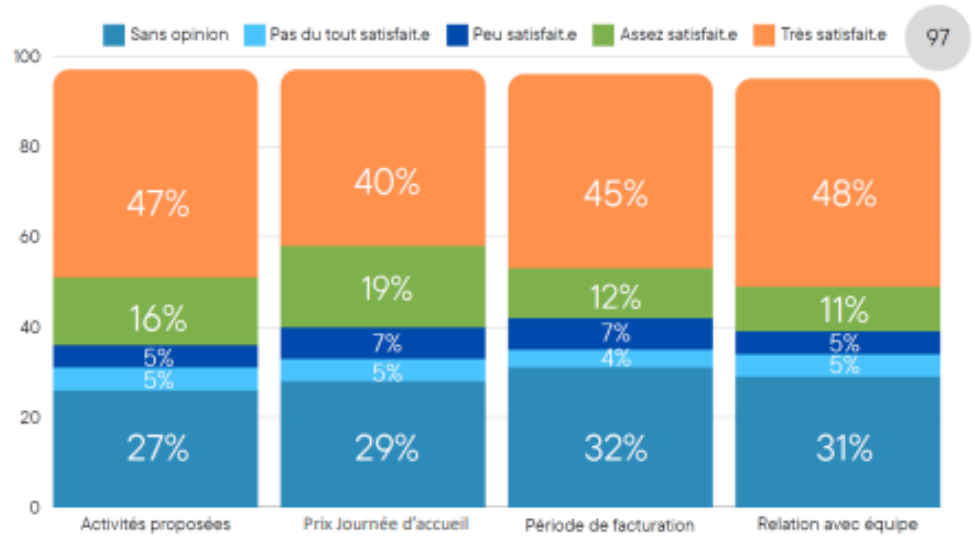

Les critères déterminants dans le choix du mode de garde pour vos enfants

N°1 : le plus important – N°5 = le moins important

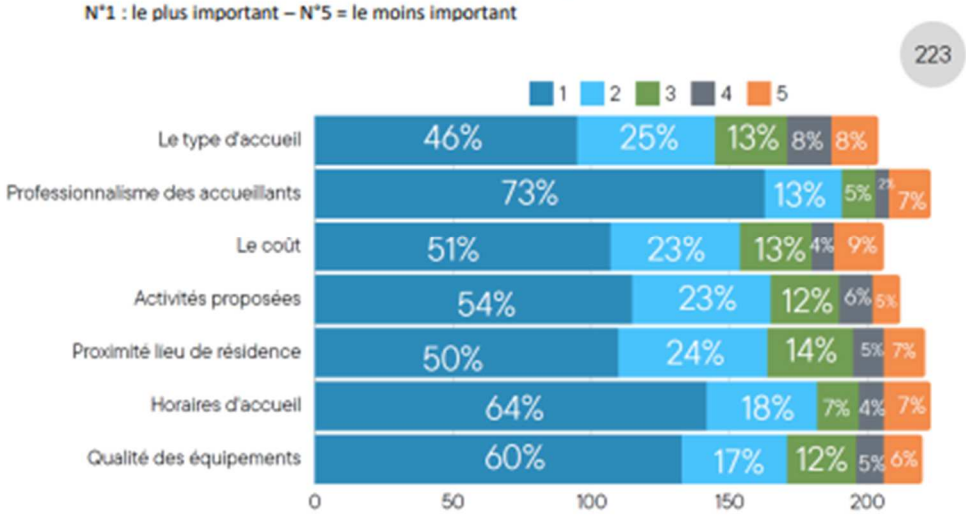

PETITE ENFANCE

Politique d'Accueil e la Petite Enfance sur le Territoire des 2 Rives»

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- Les retours des personnes concernées par l'accueil en crèche sont majoritairement satisfaisants et très satisfaisants ;seul le critère du nombre de place semble et des amplitudes d'ouverture semblent être questionnés
- Les critères déterminants du mode de garde pour les parents sont de façon très claire:
  - le professionnalisme des accueillant-es 73 %,
  - les horaires d'accueil 64%
  - la qualité de l'équipement 60 %
  - les activités proposées54%
  - la proximité 50 %,

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Maillage historique et singulier du territoire à travers les modes d'accueil collectifs (Crèches) et les Assistantes maternelles
- Au niveau des structures d'accueil collectif réflexion sur les besoins d'accueil complémentaires ; réflexion sur l'évolution et l'augmentation du nombre de places de la « P'tite crèche » en lien avec le projet de « pôle petite enfance » sur la commune de Valence
- Nécessité de consolider la complémentarité des structures afin de répondre au mieux aux besoins : besoins ponctuels, temps partiels...spécificités des populations saisonnières et des populations issues d'Europe de l'Est notamment.
- Nécessité de consolider la fonction « sociale » de la crèche (socialisation avant entrée à l'école, dans le cadre d'un retour à l'emploi)
- Constat des taux de fréquentation des structures pouvant être optimisés (objectif de 75%) par un travail spécifique d'accompagnement des familles /besoins et d'ajustements réguliers des plannings.
- Organisation du traitement des demandes d'accueil du jeune enfant à travers une logique de « guichet unique » permettant de proposer les meilleures solutions au regard des attentes et besoins des familles ; constat de l'absence de liste d'attente significative.
- Maillage et couverture territoriale très pertinente assurée par les assistantes maternelles
- Evolution progressive et maillage du territoire par l'émergence de M. A.M venant emmener une offre complémentaire aux familles
- Fréquentation significative du Relai Petite Enfance par les Assistantes Maternelles
- Point de Vigilance /la pyramide des âges des Assistantes Maternelles

PETITE ENFANCE

Politique d'Accueil de la Petite Enfance sur le Territoire des 2 Rives»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexions sur :

- Conception d'outils/observatoire spécifique à la Petite Enfance (nombre de naissances, taux de couverture...) ré actualisable chaque année
- Formalisation d'un Schéma Petite Enfance intercommunal permettant d'identifier les spécificités et complémentarités des différents modes d'accueil (Accueil Collectif, Assistante Maternelle, MAM ...) en phase avec les dynamiques démographiques, sociales et territoriales
- Réflexion sur la création d'une fonction de coordination et/ou de responsabilité du service Petite enfance permettant :
  - ✓ De structurer une politique d'accueil Petite enfance intercommunale (schéma d'accueil intercommunal)
  - ✓ De cultiver les complémentarités entre les structures
  - ✓ Être en lien avec l'ensemble des services et acteurs sociaux-économiques du territoire (MDS, maison de l'emploi, CIAS...) afin de trouver des solutions d'accueil/ besoins ponctuels (entrée en formation, retour à l'emploi, emplois saisonniers...)
- Réflexion sur l'accompagnement au renouvellement des Assistantes Maternelles (au regard de la pyramide des âges et des dynamiques territoriales) du territoire afin de répondre aux besoins des familles
- Réflexion sur la définition des modalités et critères d'accessibilité (revenus, monoparentalité, handicap, retour à l'emploi...) ; sur les enjeux de mixité sociale au sein des structures et sur l'évolution des taux de fréquentation

71

FAMILLE PARENTALITE

Si vous utilisez le service Relais Petite Enfance (anciennement RAM) en tant que parents, globalement vous diriez que vous êtes ?

Tout à fait satisfait.e	Assez satisfait.e	Pas très satisfait.e	Pas du tout satisfait.e
56%	31%	10%	3%

62

Autour de la Parentalité

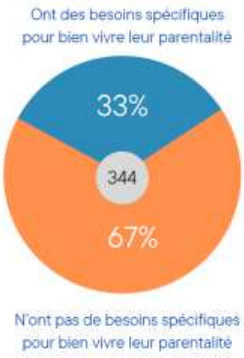

Autour de la Parentalité

328

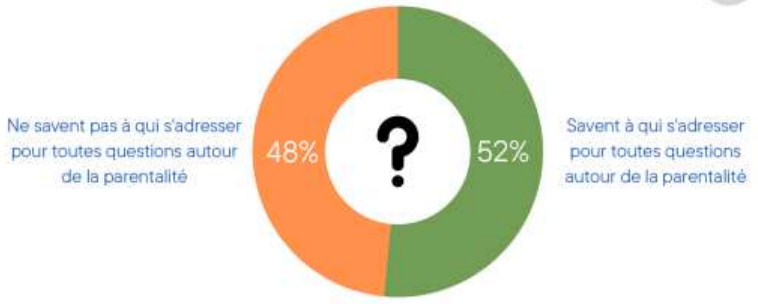

FAMILLE-PARENTALITE

« Politique Famille-Parentalité sur le Territoire Des 2 Rives »

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- L'enquête fait apparaitre une réelle satisfaction des familles concernant les services du Relais Petite Enfancer 87 % sont satisfaits ou très satisfaits par les services
- 48% des personnes ayant répondu à l'enquête ne savent pas à qui s'adresser pour toute question autour de la parentalité
- 33% des familles expriment des besoins spécifiques afin de consolider leur fonction parentale ; autour de temps de rencontres, de temps d'informations et de temps d'échanges entre parents

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire:

- Programmation sur l'année d'évènements autour de la parentalité: soirées, temps de discussion...pas toujours fréquentés à la hauteur des attentes
- Identification de quelques actions existantes sur le territoire en complément des réponses structurées par la collectivité: animations parents enfants itinérants par l'association « Familles Rurales Poly'Valence en 2 Rives » (présence sur Donzac/Dunes; StLoup, Valence d'agen)
- Réflexion des acteurs sur la complémentarité des réponses et l'émergence de réponses spécifiques telle qu'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LA.E.P) a portée intercommunale
- Réflexion des acteurs sur le déploiement d'évènements à l'échelle intercommunale (Fête des familles ...) permettant la consolidation d'une synergie territoriale
- Intérêt de développer des animations familles afin :
  - de favoriser l'interconnaissance et permettre aux familles de se rencontrer
  - de permettre aux familles une meilleure insertion sociale suer le territoire et de participer à la vie des communes
- Importance, pour les professionnels du territoire, de susciter l'émergence de lieux qui permettent de rompre l'isolement des familles et de repérer des situations

76

FAMILLE-PARENTALITE

« Politique Famille-Parentalité sur le Territoire Terres Des 2 Rives»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- La conception d'outils/observatoire spécifique à la Parentalité(taux de familles monoparentales, réponses par pôles de vie ...) réactualisable chaque année
- La communication autour du RPE permettant l'identification du service comme une espace autour des questions de parentalité
- le soutien à la consolidation et à l'émergence de réponses associatives, complémentaires de l'existant territorial, pouvant s'inscrire en proximité et mailler le territoire
- Le repérage ,la mise en œuvre et la coordination d'un « réseau parentalité » à l'échelle intercommunale (liens avec les associations de parents d'élèves, Francas, poly'valence, autres associations et initiatives ...)
- La mise en œuvre d'animations itinérantes à destination des familles (ex:évènements fête des familles intercommunale....) sur l'ensemble du territoire permettant de renforcer les liens interpersonnels
- La création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents

ENFANCE JEUNESSE

Carte Structures scolaires; péri et extra-scolaire
Communauté des Communes des 2 Rives

1 568 Enfants scolarisés dans les écoles

586 Enfants scolarisés en maternelles

982 Enfants scolarisés en élémentaire

20 Groupes scolaires 1 école privée

4 Regroupement Pédagogique Intercommunal

Collège

Lycée

Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE)»

Projet Educatif de Territoire (en réflexion, en cours ou en renouvellement)

Accueil de Loisirs Centre de Vacances

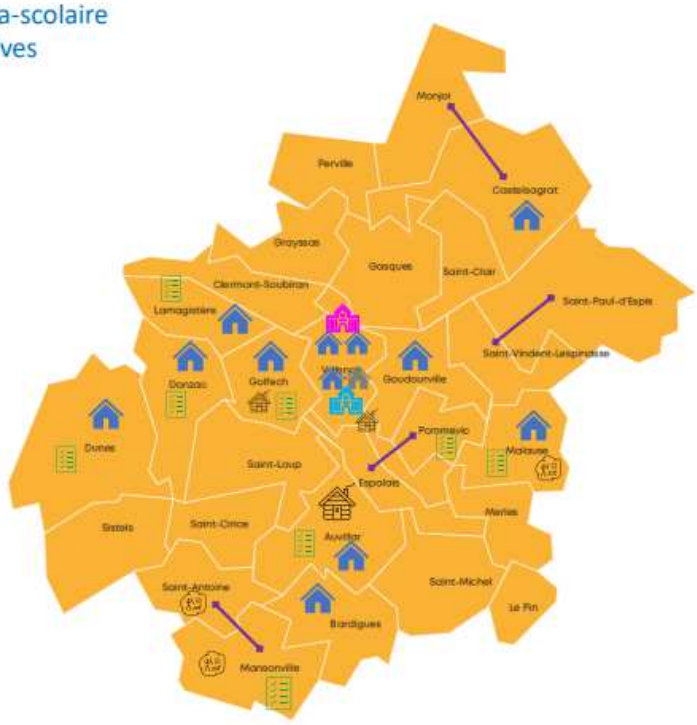

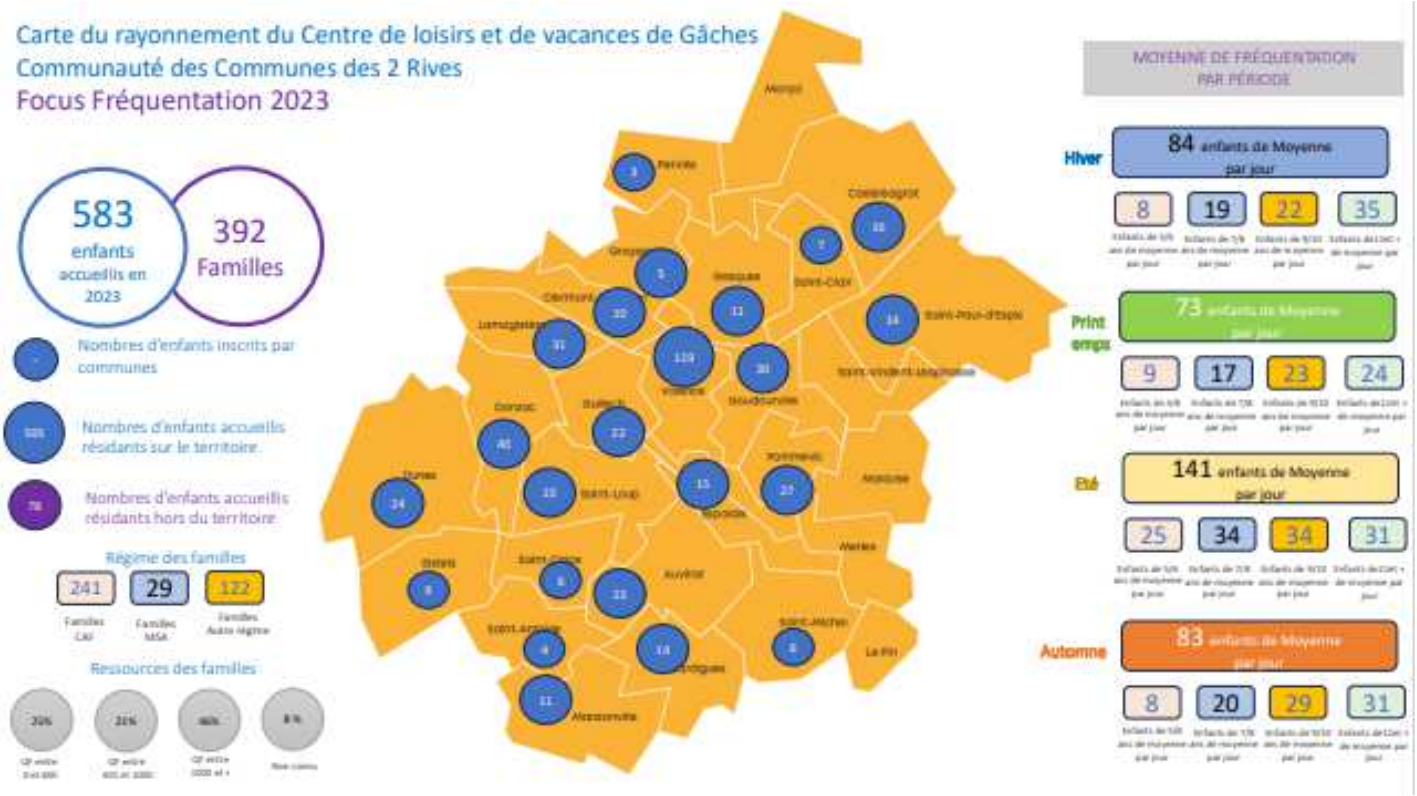

Concernant le Centre de Loisirs :

N°1 :sans opinion , N°2-3 : pas du tout et peu satisfait-e , N°4 Assez satisfait-e , N°5 : très satisfait-e

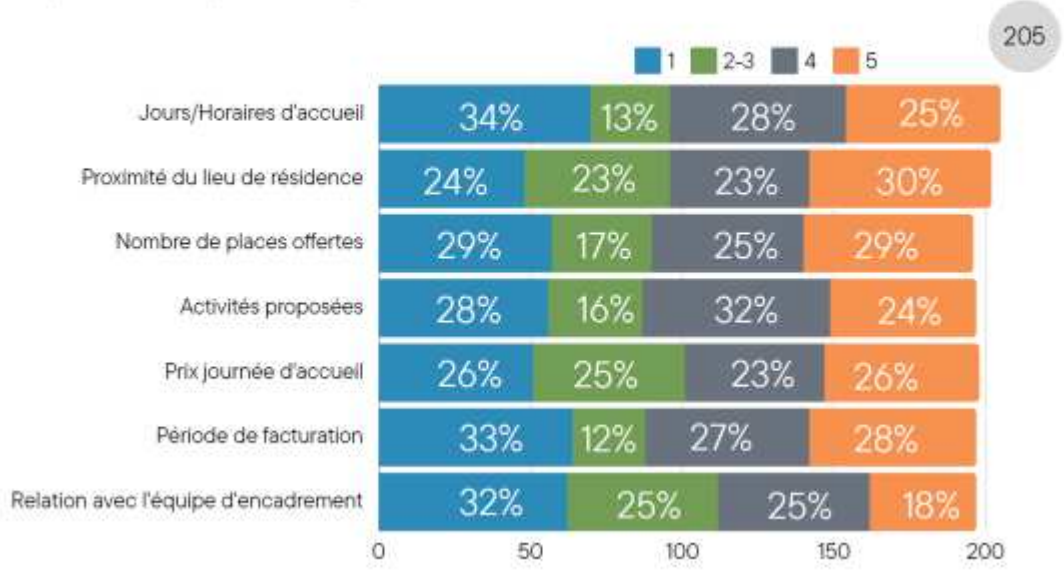

Précisez le nom de la structure et/ou la commune :

125

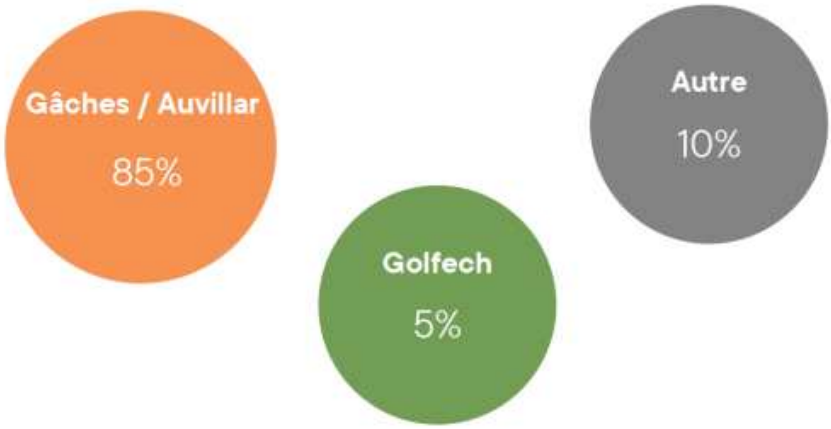

Etes vous satisfait-e du mode d'accueil que vous utilisez actuellement ?

Sont satisfait.e du mode d'accueil utilisé actuellement

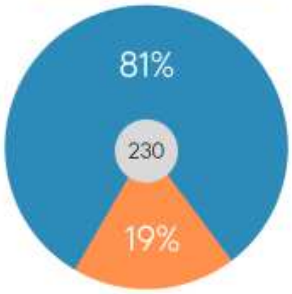

Ne sont pas satisfait.e du mode d'accueil utilisé actuellement

Si non, pouvez-vous nous préciser pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)

56

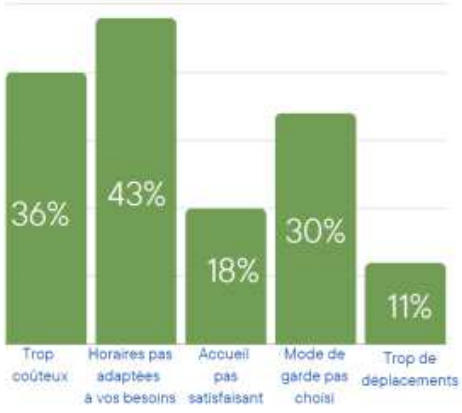

Concernant les modes d'accueil et d'animation des jeunes (accueil de loisirs, périscolaire...)

Ont des besoins complémentaires concernant les modes d'accueil et d'animation des enfants et des jeunes

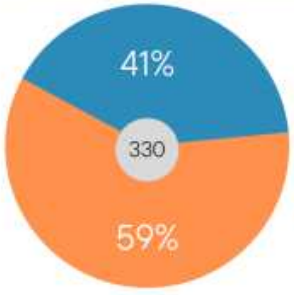

N'ont pas de besoins complémentaires concernant les modes d'accueil et d'animation des enfants et des jeunes

Si oui, pour quelle tranche d'âge : (plusieurs réponses possibles)

151

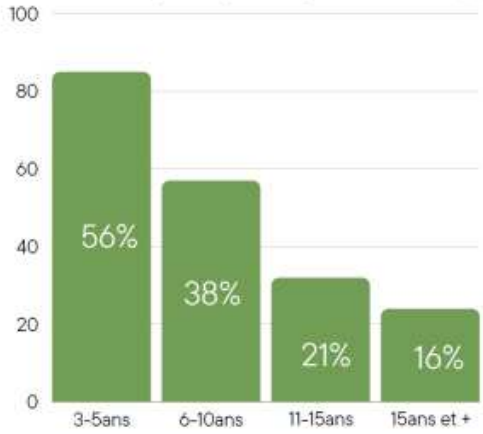

ENFANCE - JEUNESSE

« Politique Enfance-jeunesse sur le Territoire Des 2 Rives »

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- Satisfaction globale des familles concernant l'ensemble des services proposés avec 56% de satisfaction / aux activités proposées , 54% de satisfaction/ nombre de places proposées, 53% de satisfaction / proximité de lieu de résidence ...le prix de la journée d'accueil et les relations avec l'équipe d'encadrement semblent être un peu moins satisfaisants.
- De façon significative, environ 150 familles expriment des besoins complémentaires pour :
  - l'accueil des 3- 5 ans prioritairement
  - le développement de l'offre d'accueil des 6-10 ans
  - le développement de l'offre d'accueil des 11 ans et +

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Fréquentation importante et significative des services proposés aux familles autour de l'école: garderie et ALAE
- Structuration historique de l'accueil des enfants (à partir de 5 ans sur le territoire) autour d'un site unique « centre de loisirs et de vacances de Gâches » : ouverture exclusivement durant les vacances scolaires, mise en place de ramassage (3 circuits, 4 transports), agrée pour l'hébergement de groupes , organisation de séjours l'été...
- Existence d'autres propositions sur le territoire:
  - Centre de Loisirs Aventure Moto proposant un accueil de loisirs (8 places) autour de la thématique moto ainsi que l'organisation de séjours (accueil de groupes -32 places- venant principalement hors du territoire)
  - Emergence d'un accueil de loisirs sur la commune de Golfech et réflexion sur des propositions en direction des adolescents
  - Création d'un ALAE entre plusieurs communes (Malause-Pommevic et Boudou) ouvrant notamment sur les mercredis
- Travail de plusieurs communes, en lien avec l'association des Francas, sur leur Projet Educatif de Territoire intégrant, notamment, des réflexions concernant les besoins et l'organisation de structures d'accueil.
- Relevons :
  - la nécessité de penser l'accueil des 3-5 ans sur le territoire afin de garantir aux familles une continuité d'accueil dela petite enfance à la jeunesse
  - Post covid, des fréquentations du centre de loisirs de gâches en légère baisse mais en progression sur 2023

ENFANCE-JEUNESSE

« Politique Enfance-jeunesse sur le Territoire Terres des Confluences»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- Conception d'outils/observatoire spécifique à l' Enfance- Jeunesse réactualisable chaque année (nombre de d'enfants et de jeunes accueillis sur l'ensemble du territoire , identification des différentes modalités d'accueil, mixité sociale...)
- Réflexion, avec les communes, sur la formalisation d'un Schéma Enfance- Jeunesse à l'échelle intercommunale permettant la prise en compte des besoins et spécificités de l'ensemble du territoire
- Réflexion sur :
  - ✓ L'émergence d'un mode d'accueil pour les 3-5 ans sur le territoire permettant d'assurer une continuité d'accueil de la petite enfance à la jeunesse
  - ✓ L'émergence d'activités type « club multi activité/ multisports », ludothèque...
  - ✓ Les liens et complémentarités entre les structures existantes : Gâches, Golfech, ALAE de Malause et Mansonville....
  - ✓ L'émergence de projets spécifiques en direction des 12 ans et plus
  - ✓ Le développement du site de Gâches : lieu d'accueil / classes vertes des classes du territoire, développement thématique éducation à l'environnement, développement des temps/ évènements du territoire (fête des familles, inter centres ...)

ACTION SOCIALE

ACCES AUX DROITS

INCLUSION NUMERIQUE

Action Sociale
Accès aux droits
Inclusion numérique

« Action sociale et Accès aux droits sur le Territoire des rives»

VALORISATION DE L'EXISTANT TERRITORIAL

- Un CIAS basé à Valence, crée depuis 1992, employant entre 140 et 150 agents et proposant :
  - un pôle dédié pour permettre l'accès aux droits
  - un pôle dédié aux seniors et personnes en situation de handicap avec plusieurs services *(Accueil de jours SSIAD+ SAAD – SPASAD +Portage des repas)*
- Maison des solidarités intervenant sur l'ensemble du territoire des deux rives et située à Valence avec :
  - Une amplitude d' accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
  - Un agent « France Service » 2 fois par semaine
  - 32 agents intervenant-es sur ce territoire .
- Mutualité Sociale Agricole avec
  - Un guichet unique pour toute question à travers les permanences du Mardi sur Valence (environ 300 personnes / an)
  - Accueil social sur rendez vous 2 journées par mois (environ110 personnes par an)
- La Maison de l'emploi de la formation et de l'internet , située à Valence, avec:
  - Le regroupement de 3 entités : Cap 2000 – Cap emploi – IAE (mise à disposition de personnel dans un but d'insertion durableenviron 120 à 130 salarié-es par an) Cap form : Fab lab + tiers lieu + formation
  - Point Information Jeunesse
  - Hébergement Mission Locale
  - Labellisation France service en cours
  - 17 salarié-es sur la structure pour environ 15 ETP
- Associations Caritatives (principalement sur Valence) :
  Resto du Cœur/ Secours Populaire/ Croix rouge

88

Lorsque vous avez besoin d'informations sur vos droits vers qui vous tournez vous en priorité ?

Avez-vous des difficultés d'accès aux services / accès aux droits ?

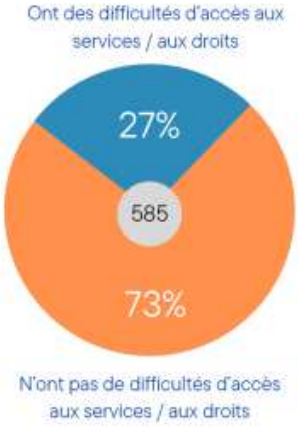

Les services de la conseillère numérique, à la maison de l'emploi, de la formation et de l'internet mis en place à Valence répondent-ils à vos besoins ?

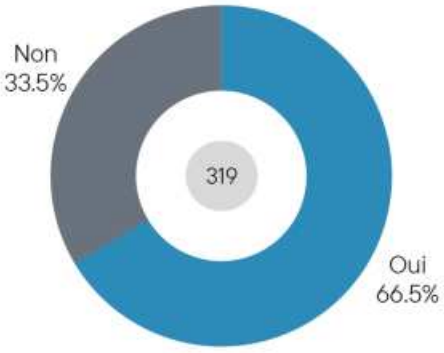

En ce qui concerne l'action sociale et l'accompagnement social avez-vous des besoins concernant :

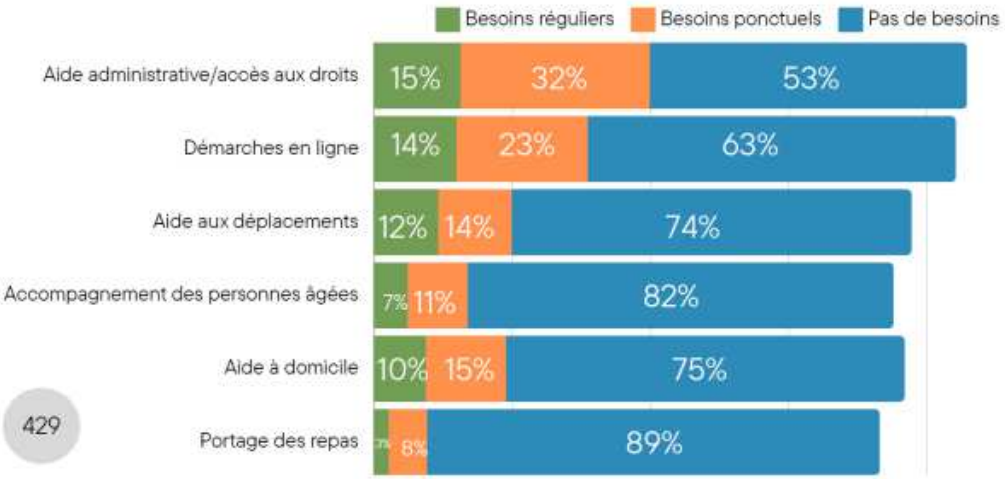

En ce qui concerne l'action sociale et l'accompagnement social avez-vous des besoins concernant :

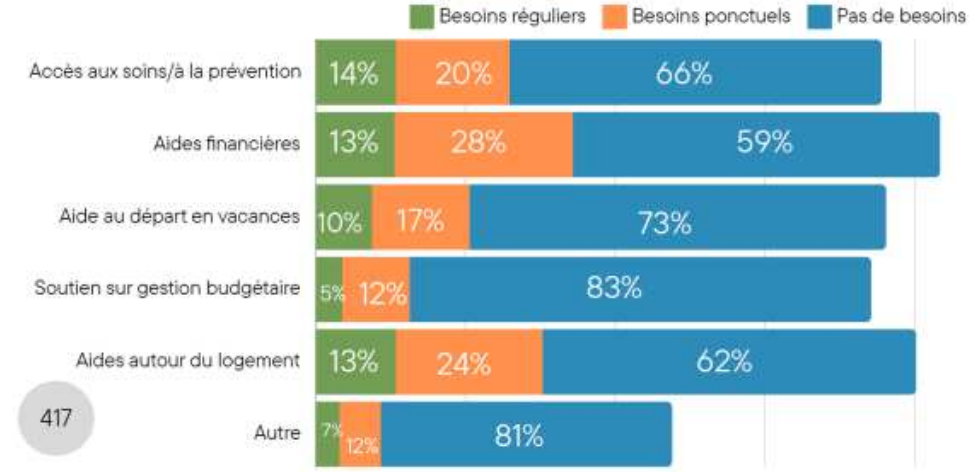

Concernant votre santé, diriez vous que vous êtes en bonne santé ?

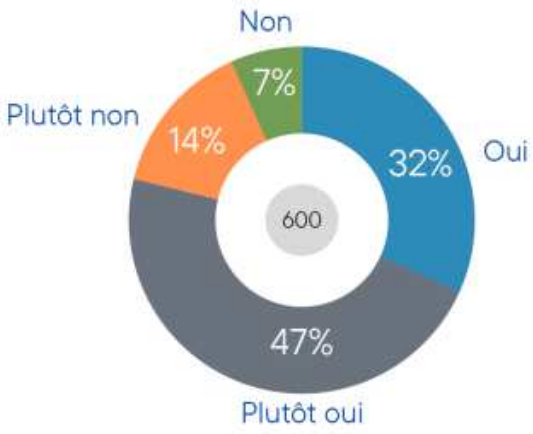

Concernant les questions de santé êtes-vous satisfait vis-à-vis des points suivants ?

N°1 :sans opinion , N°2-3 : pas du tout et peu satisfait-e , N°4 Assez satisfait-e , N°5 : très satisfait-e

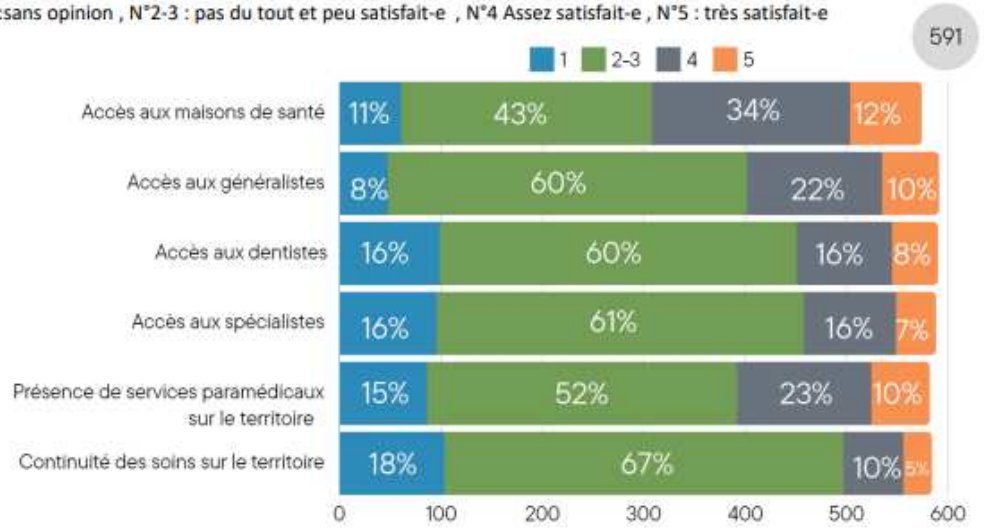

Action Sociale
Accès aux droits
Inclusion numérique

Action sociale et Accès aux droits sur le Territoire des rives»

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- En ce qui concerne l'information /aux droits les enquêtés se servent en priorité de e l'information via internet(38%des réponses), puis à hauteur de 23 % des services CAF et MSA et les mairies - CIAS pour 13%. Relevons que 13% des répondants ne savent pas vers qui se tourner.
- 27 % déclarent avoir des difficultés d'accès aux services , notamment par difficulté de compréhension du fonctionnement administratif, 66 % considèrent que la conseillère numérique de la maison de l'emploi répond à leurs besoins.
- Une partie des répondants expriment des besoins en terme :
  - Aide administrative
  - Aide aux démarches en ligne
  - Aides autour du logement
  - Aides financières ponctuelles
  - Aides au départ en vacances
- Concernant l'accès aux soins , les habitant-es expriment des insatisfactions et l'identification de besoins non couverts

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire:

- identification de situations sociales fragiles sur le territoire, avec des problématiques de précarités et d'isolement , notamment des personnes âgées
- Nécessité de rapprochements partenariaux entre les différents services et acteurs permettant : le partage et l'analyse de situation, l'optimisation de prises en charge ....
- Beaucoup de petites et très petites structures agricoles avec souvent des agriculteurs , seul sur leur exploitation, isolés , précaires voir en fragilité de santé ....
- Disparités importantes sur le territoire entre des personnes à hauts revenus et des personnes à très bas revenus
- Singularité des modes de fonctionnement et des situation familiales de certaines populations (notamment issues de l'Europe de l'Est) se sédentarisant sureune partie de l'année sur le territoire
- Difficultés d'accès aux soins repérées malgré la présence de Maison de santé avec de nombreux médecins mais qui semblent être saturés
- Présence historique de la croix rouge sur le territoire(depuis 1949) avec :
  - des propositions solidaires en terme de soutien alimentaire, autour des vêtements et des meubles
  - Environ 400 personnes / semaine sur la distribution alimentaire; 7 700 « bouches nourries à l'année »
  - Environ 125 bénévoles pour plus de 12 000 heures de bénévolats soit environ 8 ETP

Action Sociale
Accès aux droits
Inclusion
numérique

« Action sociale et Accès aux droits sur le Territoire des rives»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- Mise en œuvre et réactualisation régulière de l'Analyse des Besoins Sociaux à l'échelle intercommunale
- Formalisation d'un schéma de l'action sociale-accès aux droits et inclusion numérique intercommunal permettant la complémentarité des acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs en fonction de leurs publics cibles
- Consolidation de la coordination de la politique sociale intercommunale intégrant l'ensemble des acteurs par :
  - -l'identification des champs d'interventions de chacun-e
  - -la mise en commun, le partage et l'analyse des données et indicateurs pertinents
  - -la mise en place de rencontres partenariales régulières
- Réflexion sur l'émergence de besoins complémentaires (ex: conseiller-e numérique itinérant, épicerie sociale ….)

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Animation de la vie sociale

« Animation de la Vie Sociale sur le Territoire Des 2 rives»

VALORISATION DE L'EXISTANT TERRITORIAL

- Peu de de structures repérées et intervenant dans le champ de l'Animation de la Vie Sociale. Relevons l'existence de l'association Amicale Laïque de Valence d'Agen :
  - ✓ Crée en 1913
  - ✓ Comptant 800 Adhérents (1 200 adhérent-es en 2019) autour de 19 sections d'activités différentes
  - ✓ Partenariat avec l'UFOLEP ayant permis l'obtention du label « *Maison Sport Santé* » a destination de personnes en fragilité (obésité, maladies chroniques...)mais aussi des personnes éloignées de l'activité physique
  - ✓ Volonté de développer, en lien avec CIAS , les Maisons de santé et la MDS un projet de Maison de santé itinérant sur le territoire des deux Rives.

Concernant votre vie de tous les jours, vous sentez-vous :

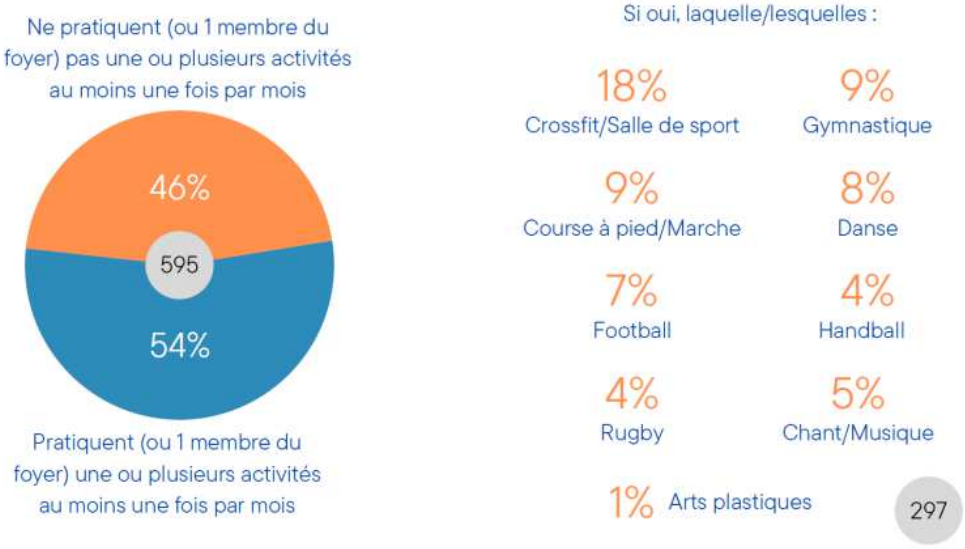
Ne pratiquent (ou 1 membre du foyer) pas une ou plusieurs activités au moins une fois par mois
46%
595
54%
Pratiquent (ou 1 membre du foyer) une ou plusieurs activités au moins une fois par mois
Si oui, laquelle/lesquelles :
18% Crossfit/Salle de sport
9% Gymnastique
9% Course à pied/Marche
8% Danse
7% Football
4% Handball
4% Rugby
5% Chant/Musique
1% Arts plastiques
297

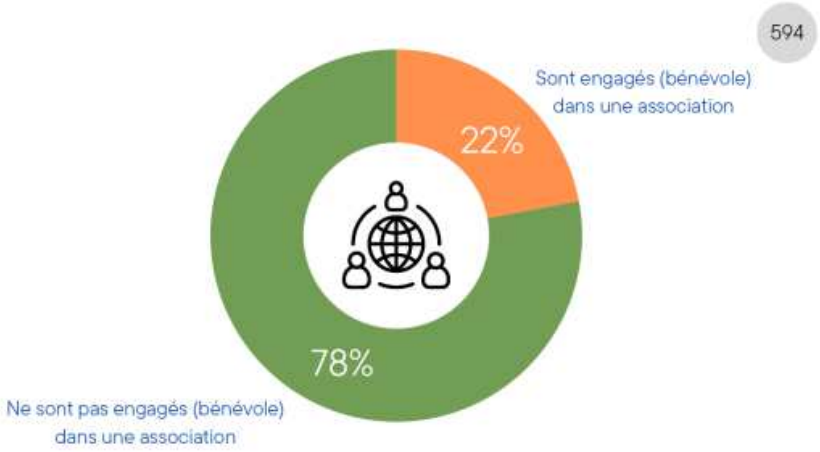
594
Sont engagés (bénévole) dans une association
22%
78%
Ne sont pas engagés (bénévole) dans une association

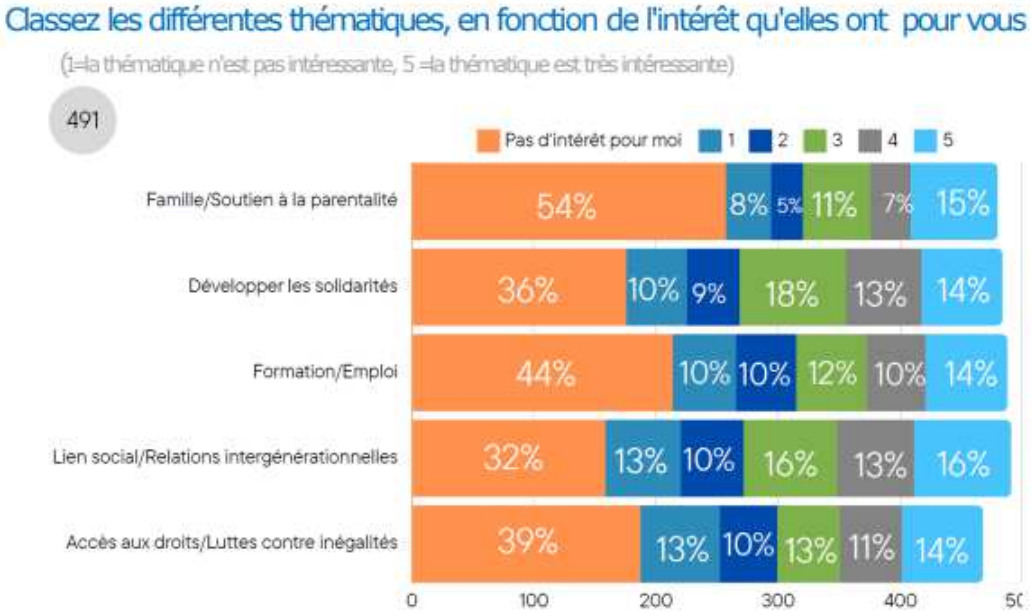
Classez les différentes thématiques, en fonction de l'intérêt qu'elles ont pour vous
(1=la thématique n'est pas intéressante, 5 =la thématique est très intéressante)
491
Pas d'intérêt pour moi
1
2
3
4
5
Famille/Soutien à la parentalité
54% 8% 5% 11% 7% 15%
Développer les solidarités
36% 10% 9% 18% 13% 14%
Formation/Emploi
44% 10% 10% 12% 10% 14%
Lien social/Relations intergénérationnelles
32% 13% 10% 16% 13% 16%
Accès aux droits/Luttes contre inégalités
39% 13% 10% 13% 11% 14%
0
100
200
300
400

Animation de la vie sociale

« Animation de la Vie Sociale sur le Territoire Des 2 rives»

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- 35 % des répondants considèrent ne pas être isolés grâce aux liens avec le réseau familial
- 105 personnes ayant répondu déclarent se sentir isolées
- Concernant les attentes des répondants au regard des thématiques proposées:
  - Les actions ou projets permettant de consolider les liens intergénérationnels arrivent en première position
  - Les actions ou projets permettant de développer les solidarités arrivent en seconde position
  - Les actions ou projets faisant levier sur la formation et l'accès à l'emploi arrivent en troisième position

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire :

- Identification de l'isolement de certains « types » de population; seniors notamment

- Intérêt dans le fait de proposer :
  - des actions et évènements intergénérationnels
  - des actions itinérantes et/ou en proximité pour aller au plus près des habitant-es
  - développer des temps « ouvert à tous » afin de faciliter l'insertion dans la vie locale; dans la vie des communes

Animation de la vie sociale

« Animation de la Vie Sociale sur le Territoire Des 2 rives»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur :

- Réflexion sur le déploiement d'animations itinérantes sur le territoire :
  - accompagnement et soutien du projet « Maison Sport Santé itinérante » de l'ALVA
  - autour de temps évènementiels ouverts à l'ensemble des familles et habitant-es des communes permettant aux personnes de se rencontrer
  - Autour de temps de formation-information itinérants co-animés par la Maison de l'emploi , de la formation et de l'internet
  - .....
- Réflexion sur le soutien aux dirigeants bénévoles par l'organisation de temps d'échanges, de sensibilisation et de formations dédiées aux spécificités de la vie associative

LOGEMENT et CADRE DE VIE

Logement et cadre de vie

«Logement et Cadre de sur le Territoire Des 2 rives»

VALORISATION DE L'EXISTANT TERRITORIAL

- Relevons sur le territoire :
  - Programme de Petite Ville de Demain en cours de mise en œuvre autour de 6 axes:
    - Réinvestir l'habitat pour une nouvelle attractivité sur le territoire
    - Développement de l'économie et du commerce des pôles de vie
    - Valoriser la culture et le patrimoine
    - Pour suivre l'innovation et la qualification des services
    - Intégrer la dynamique des paysages et l'adaptation climatique du territoire
- PLUI-H validé en début d'année 2024
- La présence , à travers des permanences notamment, de l'ADIL:
  - 516 consultations en 2023 (contre 306 en 2022)
  - 173 consultations concernant la non- décence et l'habitat indigne
- Lutte contre la non-décence et l'habitat indigne :
  - Refonte et redéfinition des conventionnements et partenariats (territoire- CAF- ADIL) en cours

Concernant l'offre de logement sur le territoire :

1 = Pas du tout satisfait(e.s)
2 = Peu satisfait(e.s)
3 = Assez satisfait(e.s)
4 = Très satisfait(e.s)

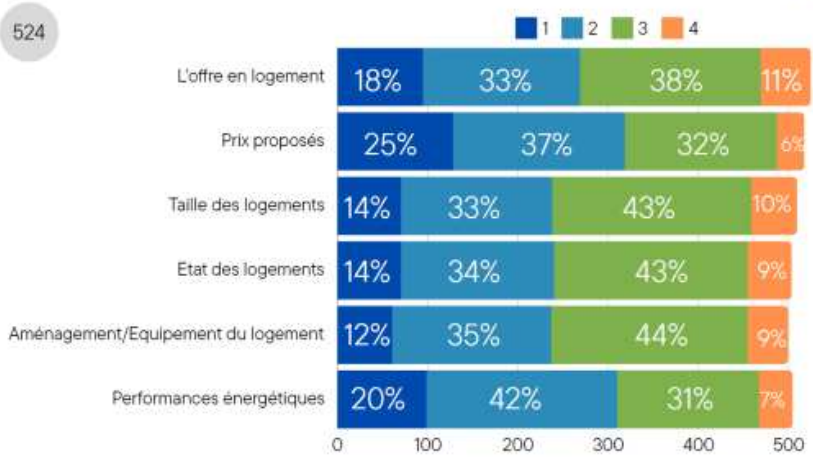

Considérez-vous que votre logement est adapté à vos besoins ?

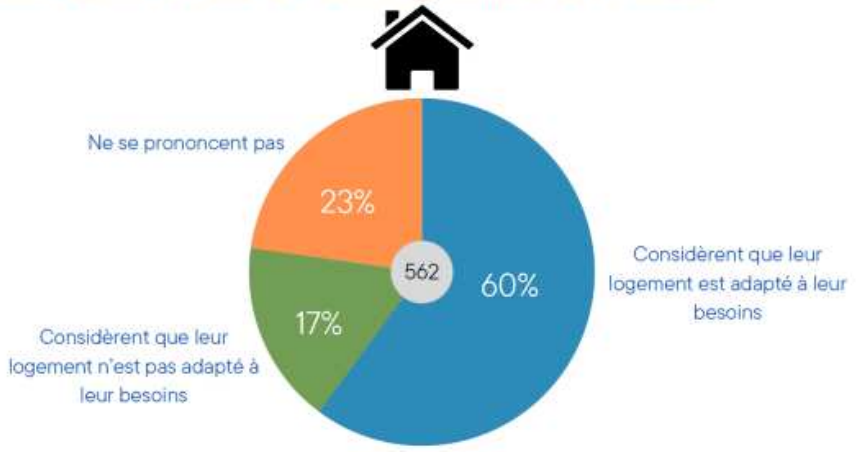

Concernant votre vie sur le territoire , comment estimez-vous ....?

(sur une échelle de 1 à 10)
1 = beaucoup d'améliorations à apporter
10 = excellent
NC = Non concerné

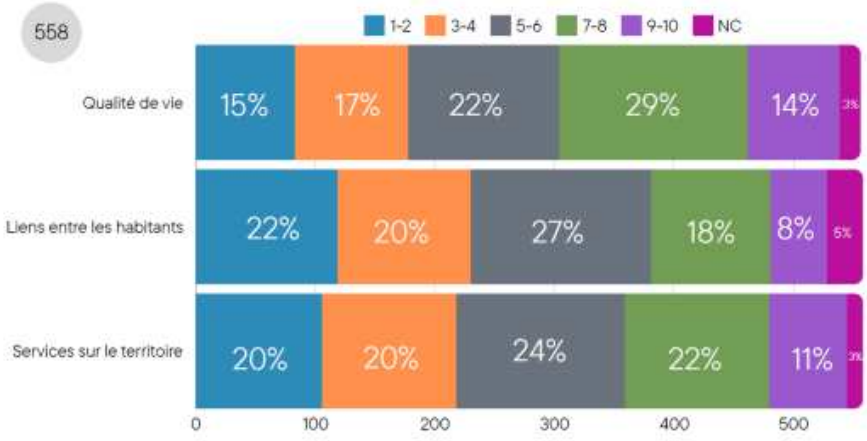

Logement et cadre de vie

«Logement et Cadre de sur le Territoire Des 2 rives»

REGARDS CROISES SUR LE TERRITOIRE

Synthèse de l'enquête :

- 60 % considèrent que leur logement est adapté à leur besoin
- Les 17% indiquant que leur logement n'est pas adapté à leurs besoins expriment leurs insatisfactions sur les questions relatives aux performances énergétiques et à la taille des logements (soit *« trop grands »* , soit *« trop » petits »*)
- Concernant l'offre de logement, les répondants évoquent leurs insatisfactions autour :
  - Des performances énergétiques des logements
  - Des prix pratiqués
  - De l'état global des logements proposés
- Concernant le cadre de vie , les répondants témoignent d'une satisfaction sur la qualité de vie ; des évolutions souhaitées sur l'évolution des services et , de façon plus significative, concernant les liens entre les habitant-es

Issus des entretiens avec les Professionnel-les et partenaires institutionnels du territoire:

- Identification par les parties prenantes de la nécessité de travailler et faire évoluer l'offre de logement sur le territoire
- Importance de logements vacants et de faibles propositions locatives suivant les communes
- Importance de travailler, notamment, sur la rénovation thermique des logements
- Volonté de développer des partenariats au service d'une politique logement avec pour objectif « *lutte contre la vacance et lutte contre l'habitat indigne* »

Logement et cadre de vie

«Logement et Cadre de sur le Territoire Des 2 rives»

AXES D'ÉVOLUTION ET FORMALISATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Réflexion sur:

- la consolidation d'une politique logement à l'échelle intercommunale par
  - La mise en œuvre du PLUI-H
  - La mise en oeuvre du programme « Petite Ville de Demain »
- La consolidation du partenariat CC2R- CAF- ADIL autour des questions de lutte contre la non-décence et l'habitat indigne

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Communauté de communes des Deux Rives :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	L'ILE AUX ENFANTS GOLFECH 5 RUE DES ECOLES 82400 GOLFECH
EAJE	LA PETITE CRECHE DU PARC VALENCE D'AGEN 3 RUE JEAN CAPGRAS 82400 VALENCE D'AGEN
RPE	RPE DEUX RIVES 3 RUE JEAN CAPGRAS 82400 VALENCE D'AGEN
ALSH EXTRASCOLAIRE	ALSH DE GACHES LIEU-DIT GACHES 82340 AUVILLAR

Commune de Golfech :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE GOLFECH	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH EXTRASCOLAIRE	LES P'TITES GRAINES : PLACE PADOUEN 82400 GOLFECH

Commune de Mansonville :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE MANSONVILLE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH PERISCOLAIRE	ALAE DE MANSONVILLE : RUE DE L'ECOLE 82120 MANSONVILLE

Communes de Malause, Pommevic, Boudou (CCTC) :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE POMMEVIC, MALAUSE, BOUDOU (CCTC)	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH PERISCOLAIRE	ALAE MULTISITE MALAUSE, POMMEVIC ET BOUDOU : AVENUE DE BORDEAUX 82200 MALAUSE PLACE DE LA MAIRIE 82400 POMMEVIC LE BOURG 82200 BOUDOU

Commune de Saint-Antoine :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE SAINT-ANTOINE (32)	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH PERISCOLAIRE	ALAE DE SAINT-ANTOINE : AU VILLAGE 32340 SAINT ANTOINE

Commune de Valence d'Agen :

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE VALENCE D'AGEN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH EXTRASCOLAIRE **CENTRE DE VACANCES**	CLUB LOISIRS AVENTURE MOTO : 390 RTE DES CHARRETIERS 82400 VALENCE D'AGEN

ANNEXE 3 – Actions 2024-2027

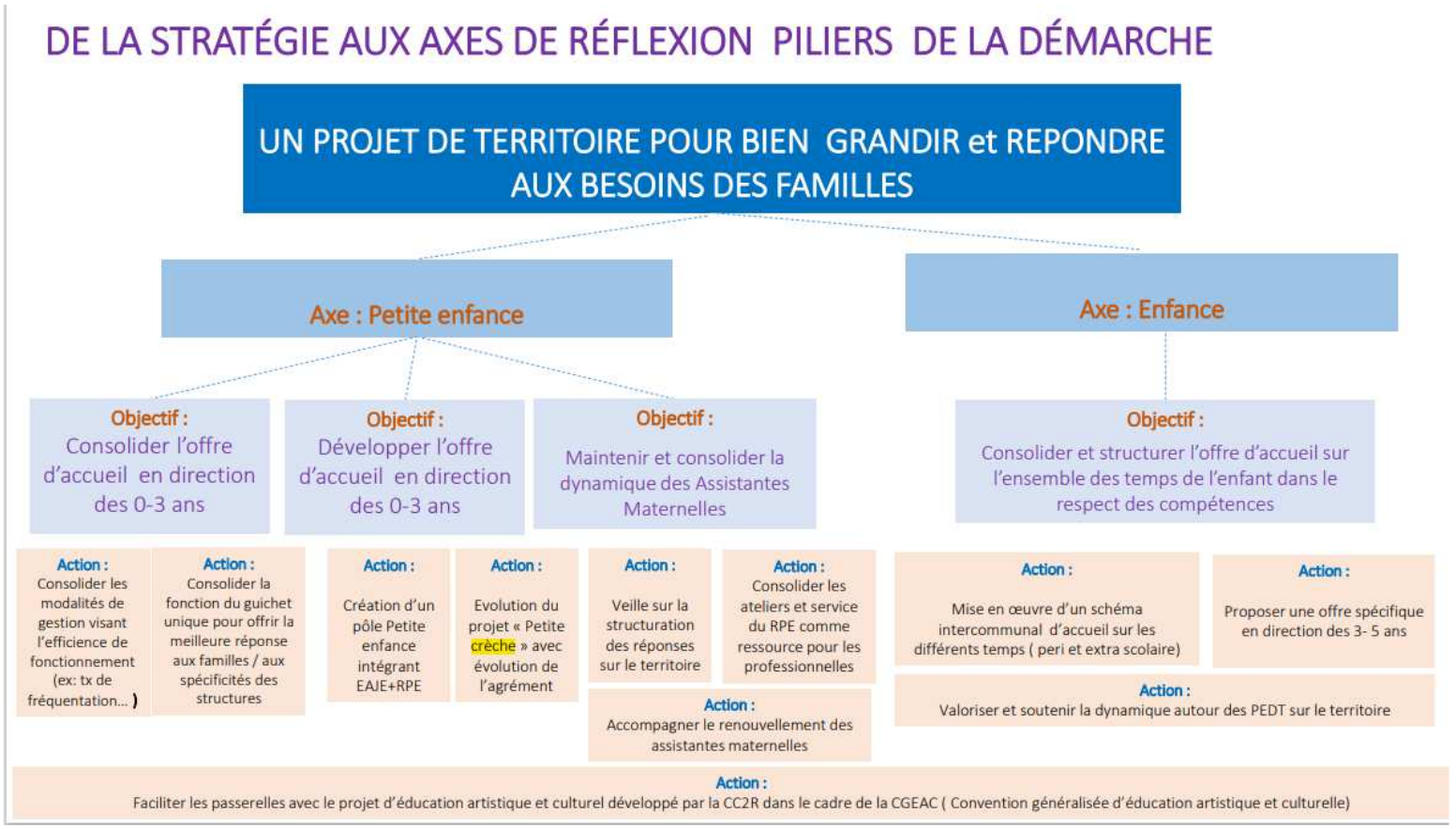

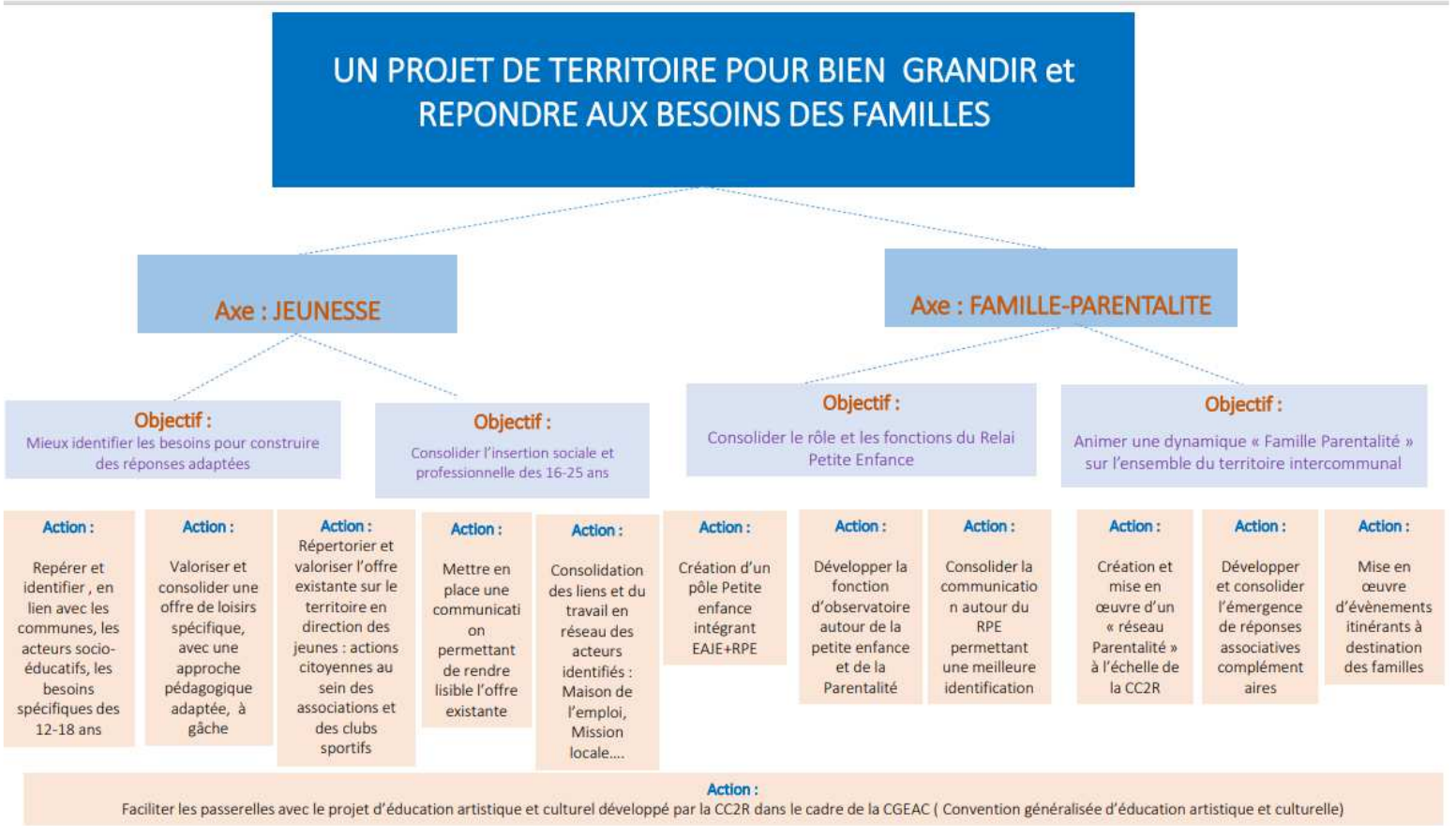

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES A TRAVERS LES PÔLES DE VIE ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe : Animation de la Vie Sociale

Objectif :

Réflexion sur le déploiement d'animations itinérantes sur le territoire permettant de consolider les liens entre les personnes

Action : Identifier et repérer l'ensemble des acteurs et favoriser l'interconnaissance

Action : accompagnement et soutien du projet « Maison Sport Santé itinérante » de l'ALVA

Action : Mise en œuvre de temps évènementiels ouverts à l'ensemble des familles et habitant-es des communes permettant aux personnes de se rencontrer

Axe : Action Sociale - Accès aux droits et Sante

Objectif : Identifier les besoins des habitant-es

Action : Mise en œuvre et réactualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux à l'échelle intercommunale

Action : Réflexion sur l'émergence de besoins complémentaires (ex: conseiller-e numérique itinérant, épicerie sociale ....)

Objectif : Développer les complémentarités et la dynamique partenariale

Action : Réflexion sur la mise en œuvre d'un schéma de l'action sociale- accès aux droits et inclusion numérique intercommunal permettant la complémentarité des acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs

Action : Réflexion sur la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé

Action : Faciliter les passerelles avec le projet d'éducation artistique et culturel développé par la CC2R dans le cadre de la CGEAC (Convention généralisée d'éducation artistique et culturelle)

DE LA STRATÉGIE AUX AXES DE RÉFLEXION PILIERS DE LA DÉMARCHE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR ANIMER LA COMMUNAUTE DES COMMUNES A TRAVERS LES PÔLES DE VIE ET CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE

Axe : Logement et Habitat

Objectif : Favoriser la mise en œuvre de la politique logement du territoire

Action : Identifier, répertorier et valoriser les différents aides et dispositifs développés sur le territoire (Collectivités, partenaires ...)

Action : Faciliter, pour les habitants, l'accès à l'information pour améliorer les conditions de vie au sein du logement (ex aides à l'adaptation et rénovation du bâtiment....)

Action : Mise en œuvre du programme « petite ville de demain »

Objectif : Informer et communiquer sur la réglementation et sur les dispositifs existants pour lutter contre la Non-décence des logements

Action : Mise en place réunion d'information publique à destination des bailleurs / propriétaires et des locataires

Action : Mettre en œuvre de conventionnements spécifiques ADIL – Caf et collectivité sur la lutte contre l'habitat indigne et la non-décence (permis de louer, Lutte contre l'Habitat Indigne ...)

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la CTG

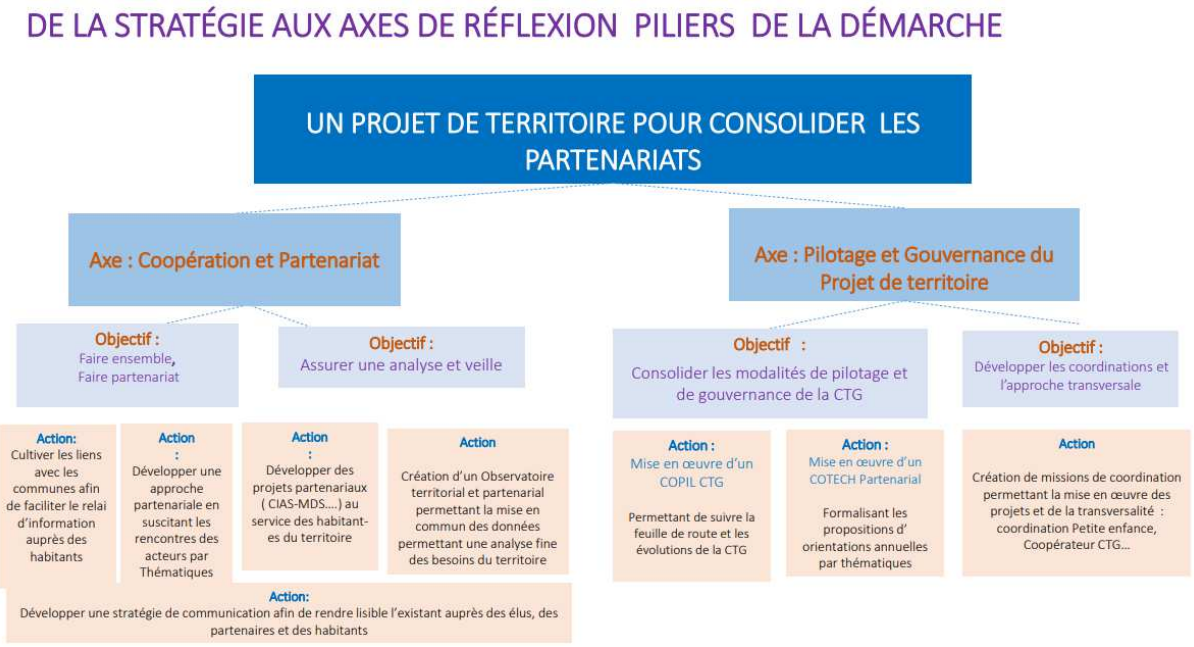

ANNEXE 5 – Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de la Ctg.

A cet effet, un référentiel d'évaluation du projet social de territoire devra être élaboré sur la base des éléments suivants :

1- Une définition des attendus et des enjeux et de la mesure des impacts sociaux des actions menées ;
2- Une définition des modalités de suivi et d'évaluation du projet social de territoire et de la réalisation de son plan d'action ;
3- L'identification et la formalisation des indicateurs clés au regard des objectifs retenus ;
4- Les forces et les limites de la démarche d'évaluation proposée ;
5- La valorisation des plus-values recherchées.

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives en date du XXX

ANNEXE 6.1 – Décision du conseil municipal de la commune d'Auvillar en date du XXX

ANNEXE 6.2 – Décision du conseil municipal de la commune de Bardigues en date du XXX

ANNEXE 6.3 – Décision du conseil municipal de la commune de Castelsagrat en date du XXX

ANNEXE 6.4 – Décision du conseil municipal de la commune de Clermont-Soubiran en date du XXX

ANNEXE 6.5 – Décision du conseil municipal de la commune de Donzac en date du XXX

ANNEXE 6.6 – Décision du conseil municipal de la commune de Dunes en date du XXX

ANNEXE 6.7 – Décision du conseil municipal de la commune d'Espalais en date du XXX

ANNEXE 6.8 – Décision du conseil municipal de la commune de Gasques en date du XXX

ANNEXE 6.9 – Décision du conseil municipal de la commune de Golfech en date du XXX

ANNEXE 6.10 – Décision du conseil municipal de la commune de Goudourville en date du XXX

ANNEXE 6.11 – Décision du conseil municipal de la commune de Grayssas en date du XXX

ANNEXE 6.12 – Décision du conseil municipal de la commune de Lamagistère en date du XXX

ANNEXE 6.13 – Décision du conseil municipal de la commune de Le Pin en date du XXX

ANNEXE 6.14 – Décision du conseil municipal de la commune de Malause en date du XXX

ANNEXE 6.15 – Décision du conseil municipal de la commune de Mansonville en date du XXX

ANNEXE 6.16 – Décision du conseil municipal de la commune de Merles en date du XXX

ANNEXE 6.17 – Décision du conseil municipal de la commune de Montjoi en date du XXX

ANNEXE 6.18 – Décision du conseil municipal de la commune de Perville en date du XXX

ANNEXE 6.19 – Décision du conseil municipal de la commune de Pommevic en date du XXX

ANNEXE 6.20 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Antoine en date du XXX

ANNEXE 6.21 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Clair en date du XXX

ANNEXE 6.22 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Cirice en date du XXX

ANNEXE 6.23 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Loup en date du XXX

ANNEXE 6.24 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Michel en date du XXX

ANNEXE 6.25 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Paul d'Espis en date du XXX

ANNEXE 6.26 – Décision du conseil municipal de la commune de Saint-Vincent Lespinasse en date du XXX

ANNEXE 6.27 – Décision du conseil municipal de la commune de Sistels en date du XXX

ANNEXE 6.28 – Décision du conseil municipal de la commune de Valence d'Agen en date du XXX